

**RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(RAPET)**

2018

Introduction

Document annexé au compte financier de l'année 2018, ce RAPET 2018 dresse le bilan de la réalisation des objectifs de l'UPEC, inscrits dans le projet annuel de performance d'établissement (PAPET) 2018, lui-même fondé sur les axes stratégiques et les indicateurs du contrat de site, commun à l'UPEC et à l'UPEM, et signé avec la tutelle ministérielle pour la période 2015-2019. Il s'attache, d'une part, à actualiser les indicateurs associés à ces objectifs et, d'autre part, à mesurer l'écart entre les cibles fixées dans le PAPET 2018 et les résultats constatés en fin d'année.

Le présent document procède ainsi à l'analyse des indicateurs du PAPET 2018, dont les objectifs sont rappelés ci-dessous :

Le premier s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche était le second objectif stratégique du contrat de site, dont la poursuite implique le soutien aux équipes de recherche et accompagnement dans les réponses aux appels d'offre, notamment ceux financés par la Commission européenne notamment.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sont au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Les quatrième et cinquième objectifs étaient le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse.

Le développement d'une politique de ressources humaines dynamique, favorisant la montée en compétences des personnels, permettra de renforcer la capacité de l'établissement à assurer ses missions sur des domaines en évolution constante, en raison notamment du numérique.

Le septième objectif consiste dans la consolidation du modèle économique de l'établissement en alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources nouvelles au service du financement des priorités de l'établissement.

Enfin, le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu est le huitième et dernier objectif dont ce RAPET 2017 rend compte.

Dans la deuxième partie de ce document, est état des lieux des orientations et des actions indiquées dans le PAPET 2017 est dressé. Les indicateurs de suivi de ces actions, dès lors que les données sont disponibles, sont également indiqués.

Première partie : Objectifs stratégiques et indicateurs associés	7
OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	7
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans.....	8
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence	10
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans.....	11
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans	13
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme	15
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master.....	17
OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	19
Indicateur 2.1 : Publications par discipline.....	19
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs.....	20
OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international.....	22
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants.....	22
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master.....	24
Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités	24
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche.....	25
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales	26
OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	28
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	28
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré.....	29
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	30
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières	30
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux.....	31
OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	33
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD	33
Indicateur 5.2 : Fréquentation physique des bibliothèques	34
Indicateur 5.2 : Consultation des ressources numériques.....	34
OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions.....	36
Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP)*	36
Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche.....	37

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité	38
Indicateur 6.4 : Équilibre financier	38
OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions.....	40
Indicateur 7.1 : Pilotage financier	40
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers.....	42
PROGRAMME D' ACTIONS	43
Objectif 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	44
<i>Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants</i>	44
Indicateurs de suivi :.....	45
<i>Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation</i>	46
<i>Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue</i>	46
Indicateurs de suivi :.....	48
<i>Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations</i>	49
Indicateurs de suivi :.....	49
<i>Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université.....</i>	49
Indicateurs de suivi :.....	50
Objectif 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	52
<i>Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications</i>	52
Indicateurs de suivi :.....	52
Objectif 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international.....	53
<i>Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale</i>	53
<i>Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité.....</i>	53
Indicateurs de suivi :.....	54
<i>Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante</i>	54
<i>Orientation 3.4 : Augmenter le nombre de projets européens de type Erasmus+</i>	55
Indicateurs de suivi :.....	55
Objectif 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	56
<i>Orientation 4.1 : Renforcer et favoriser l'engagement des étudiants et personnels</i>	56
Indicateur de suivi :	56
<i>Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la sante.....</i>	56
Indicateur de suivi :	57

<i>Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante</i>	57
<i>Orientation 4.4 : Développer des actions culturelles et sportives fédératives inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire</i>	57
<i>Orientation 4.5 : Développer le campus vert</i>	58
Objectif 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	59
<i>Orientation 5.1 : Renforcer et adapter l'offre documentaire aux nouveaux usages pédagogiques et de recherche</i>	59
Objectif 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	60
<i>Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la recherche</i>	60
Indicateur de suivi :	60
Objectif 7 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	62
<i>Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables</i>	62
Indicateur de suivi :	62
<i>Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique</i>	63
<i>Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique</i>	63
<i>Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus</i>	63
Indicateur de suivi :	63

Première partie : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC. Elle exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leur parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou inter-composantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

Favoriser la transformation pédagogique, en intégrant les modalités numériques, constitue un levier essentiel de cette politique. Les initiatives des composantes, intégrant la nouvelle donne constituée par la réforme en cours de l'entrée dans l'université, seront soutenues par l'appel d'offre « Transformation pédagogique » interne de l'UPEC. Les projets cibleront une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte. La diversification des modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. La formation continue qualifiante permet le maintien d'une activité de formation continue qui ne mette pas en péril la formation initiale. La modularisation des formations permettra de constituer des parcours de formation certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants, dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tutorés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

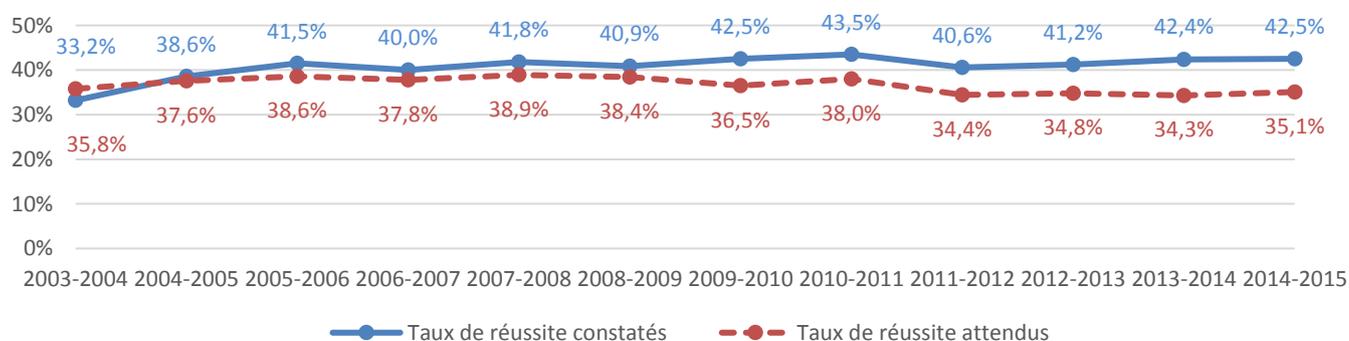
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Périmètre	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2016-17)
Méthode 1	UPEC	26,0 %	28,2 %	28,4 %	26,9 %			
Méthode 2	UPEC	86,5 %	87,5 %	89,6 %	90,6 %			
Méthode 3	UPEC	40,6 %	41,2 %	42,4 %	42,5 %	44,0 %	-1,5 pt	45,0 %
	National	42,4 %	42,2 %	42,6 %	43,1 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Evolution des taux de réussite en Licence en 3 ans, constatés et attendus (méthode 3)



Le taux de réussite en Licence en 3 ans est en progression en 2017 avec 0,6 point au-dessus de la moyenne des quatre années précédentes. Les dispositifs d'aide à la réussite mis en place pour les cohortes depuis 2013 ont rempli leurs objectifs et favorisé la réussite en 3 ans de ces étudiants.

Justification des écarts : Les nouveaux dispositifs mis en place à partir de la rentrée 2019 dans le cadre de l'application de l'arrêté Licence devraient renforcer la tendance et permettre d'atteindre l'objectif cible.

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

	Périmètre	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2010-2011)	(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2015-16)
Méthode 1	UPEC	40,3 %	38,3 %	39,8 %	39,1 %			
Méthode 2	UPEC	94,0 %	93,1 %	94,3 %	96,0 %			
Méthode 3	UPEC	56,7 %	55,4 %	55,5 %	55,1 %	56,9 %	- 1,8 pt	57,0 %
	National	55,8 %	56,1 %	56,0 %	56,4 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Les dispositifs d'aide à la réussite favorisent une licence en 3 ans mais ne permettent pas d'améliorer le taux de réussite de ceux qui ont besoin d'une année supplémentaire pour valider leur Licence. Les résultats de l'UPEC suivent la même progression que le niveau national.

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans: Evolution des taux constatés et attendus (méthode 3) par cohorte



Justification des écarts : La mise en place des parcours personnalisés dans le cadre de l'application de l'*arrêté Licence*, et notamment les dispositifs d'aide à la réussite des « *Oui-si 2* » viendront améliorer la scolarité des étudiants envisageant d'emblée une licence en 4 ans.

Précisions méthodologiques : Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année $n / n+1$. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de quatre méthodes de calcul décrites ci-dessous (*source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)*).

Méthode 1 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

Méthode 2 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

La méthode 3 est celle pour laquelle le MESRI fixe une cible dans le contrat de site.

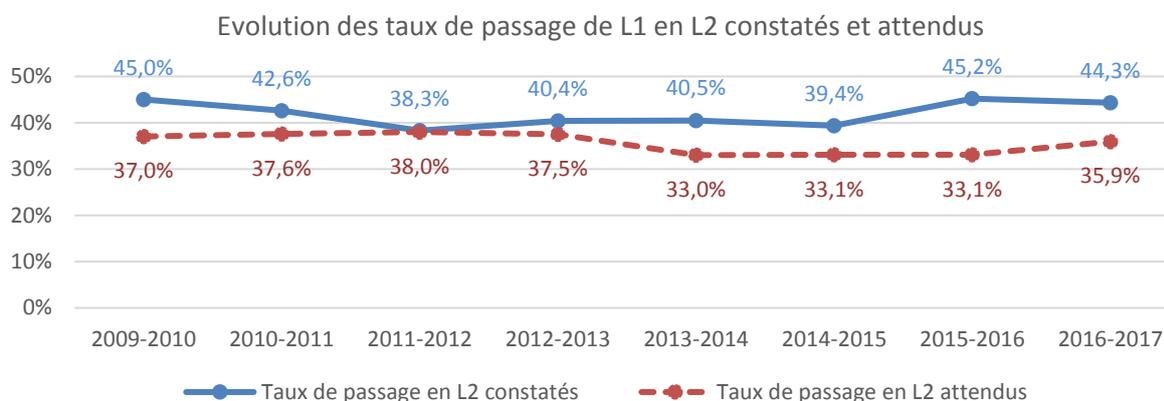
Limites et biais : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017 (cohorte 2016-17)	Ecart à la prévision (cohorte 2016-17)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2018-19)
		(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)			
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 405	3 588	3 737	3 861	3 563			
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	28,8 %	28,0 %	26,0 %	25,2 %	26,4 %			
	National	27,3 %	27,7 %	27,7 %	27,0 %	28,7 %			
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,2 %	1,3 %	2,2 %	1,7 %	2,5 %			
	National	2,5 %	2,4 %	2,3 %	2,2 %	2,4 %			
Part des sorties de l'université	UPEC	28,6 %	30,2 %	32,4 %	27,9 %	26,7 %			
	National	30,6 %	30,1 %	29,8 %	29,8 %	27,8 %			
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	40,4 %	40,5 %	39,4 %	45,2 %	44,3 %	42,5 %	+ 1,8 pt	44,0 %
	National	39,6 %	39,8 %	40,1 %	41,1 %	41,0 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n + 1 / n+2



La part des L1 passant en L2 l'année suivante est nettement améliorée avec 3,9 points supplémentaires en 2017 par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Les dispositifs mis en place (tutorat) ont été particulièrement efficaces au niveau de la validation de la L1, malgré l'augmentation des effectifs de 2013 à 2017. L'augmentation de la réussite au niveau de la L1 est accompagnée d'une diminution de la part de redoublants et de sortants de l'université. L'augmentation de la part des changements d'orientation au cours de la période 2013-2017 pourrait être bénéfique aux étudiants, la réorientation pouvant participer à la réussite étudiante. Les parts des sorties de l'université et des L1 passant en L2 suivent les tendances nationales, mais les résultats sont plus favorables à la réussite étudiante à l'UPEC, le taux de sortie étant inférieur de 1,1 point à l'UPEC et celui du passage de L1 en L2 étant supérieur de 3,3 points pour l'année 2017.

Justification des écarts : Ces bons résultats pour l'UPEC dépassent les prévisions et sont le fruit des mesures menées ces dernières années pour la réussite étudiante. Ils ont été renforcés par les dispositifs récents mis en place en 2017 dont "Les 60 premiers jours à l'UPEC". L'objectif cible est déjà atteint sur les deux dernières années et devrait être confirmé à la fin du Contrat.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

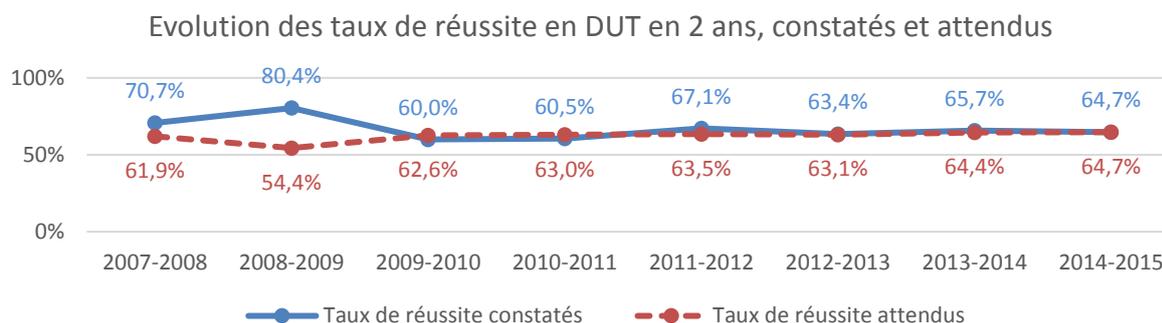
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

Réussite en DUT en 2 ans

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017
	(cohorte 2011-12)	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)
UPEC	67,1 %	63,4 %	65,7 %	64,7 %	nd	66 %
National	64,9 %	65,6 %	66,6 %	66,9 %	nd	

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

*Les données concernant la réussite en DUT 2 ans ne sont pas disponibles pour la cohorte 2015-16

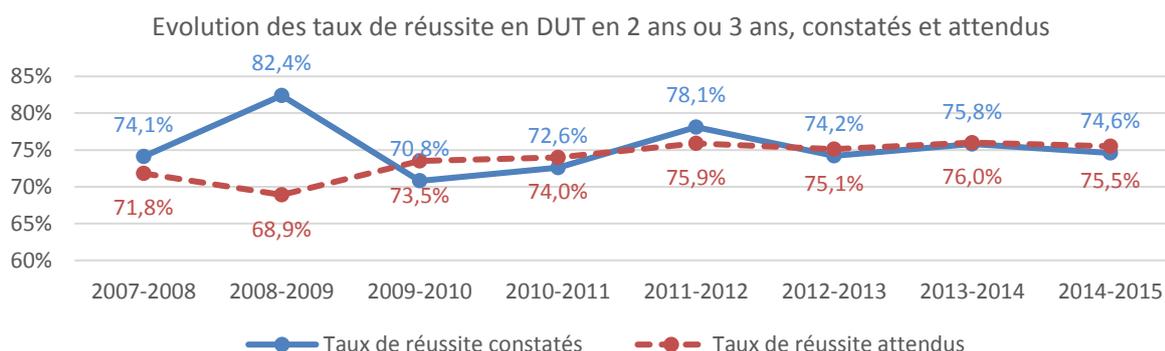


Réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision
	(cohorte 2011-12)	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2014-15)
UPEC	78,1 %	74,2 %	75,8 %	74,6 %	76 %	- 1,4 pt
National	76,6 %	76,8 %	76,8 %	76,7 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

***Les données concernant le taux de réussite en DUT en 3 ans de la cohorte 2014-15 sont indisponibles d'où la prise en compte de la prévision du PAPET 2016**



Le taux réussite en 2 ou 3 ans est en progression à l'Upec pour les 6 dernières cohortes mais se situe environ deux points en deçà de la moyenne nationale (-2,1 points). Toutefois, le taux de réussite constaté se situe dans les niveaux des taux attendus.

Précisions méthodologiques : La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

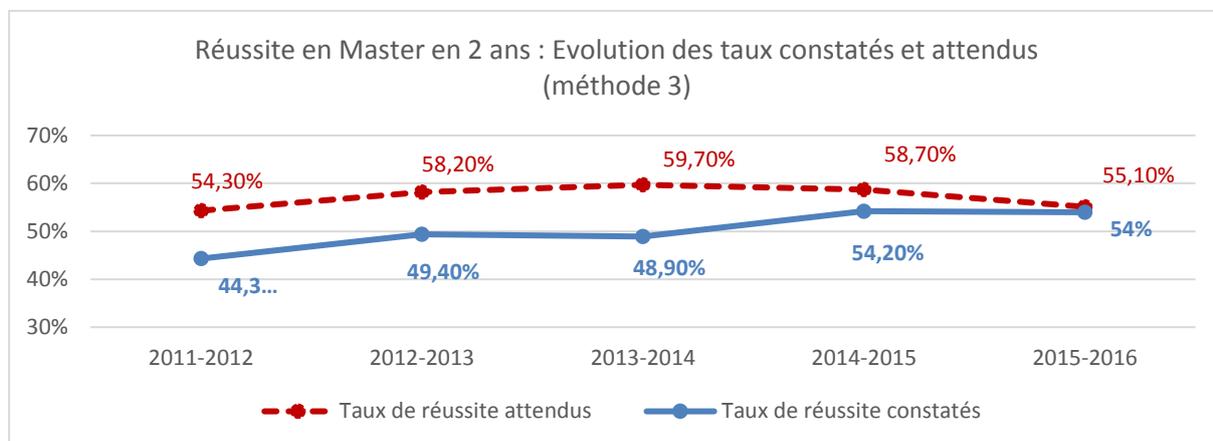
Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

	Périmètre	Diplômés 2014	Diplômés 2015	Diplômés 2016	Diplômés 2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2017-18)
Méthode 1	UPEC	51,3 %	52,3 %	57,4 %	54,7 %			
Méthode 2	UPEC	93,3 %	92,8 %	88,7 %	90,8 %			
Méthode 3	UPEC	49,4 %	48,9 %	54,2 %	54,0 %	46,0 %	+ 8,0 pts	50,0 %
	National	52,3 %	53,2 %	52,1 %	53,6 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Le taux de réussite en Master en 2 ans est en progression constante sur les 4 dernières cohortes et de 2,1 points supérieur à la moyenne nationale (+5,3 points entre la cohorte 2013-2014 et 2014-2015) et le taux de réussite attendu est supérieur de 4,5 points.



Périmètre : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (**hors Master enseignement**) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

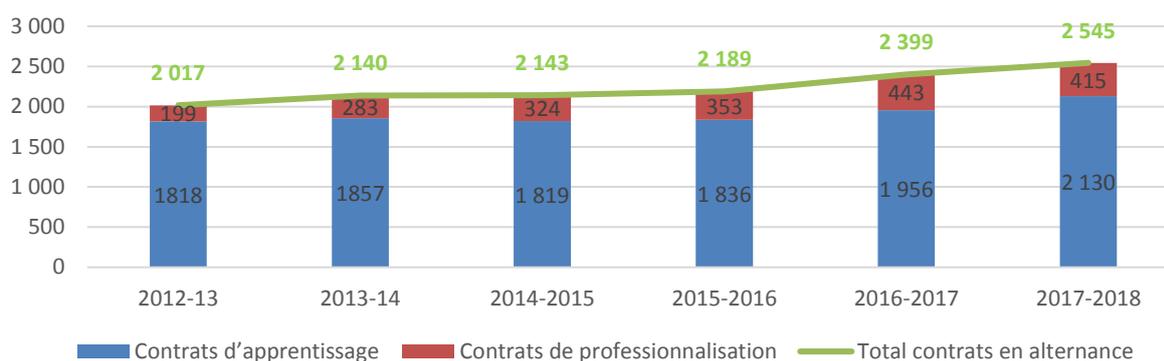
Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

	2013-14	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2018 (Année univ. 2017-2018)	Ecart à la prévision 2018
Contrats d'apprentissage	1 857	1 819	1 836	1 956	2 130	2 000	+ 130
Contrats de professionnalisation	283	324	353	443	415	400	+ 15
Total contrats en alternance	2 140	2 143	2 189	2 399	2 545	2 400	+ 145

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation

Evolution du nombre d'étudiants en alternance



L'UPEC poursuit sa politique de développement de la formation en alternance, avec une augmentation de 26 % des contrats signés entre 2012-2013 et 2017-2018. On note une augmentation des deux types de contrats : 273 contrats d'apprentissage et 216 contrats de professionnalisation de plus en 2017 par rapport à la moyenne des 5 années précédentes. Cependant, les contrats de professionnalisation ont doublé en 5 ans quand les contrats d'apprentissage n'ont progressé que de 17 %.

Justification des écarts : La prévision 2018 est atteinte et devrait pouvoir se maintenir malgré les changements engendrés par la loi « Choisir son avenir professionnel ».

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Heures stagiaires	955 407	814 177	1 005 029	737 439			1 300 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	5 886	5 654	10 248	10 460			
Nombre de diplômés en FC	1 500	1 398	1 604	2 051			1 600
dont certifications par VAE	55	63	72	71			130
Chiffre d'affaires de la formation continue	5 009 591 €	4 733 577 €	5 813 312 €	6 746 684 €	6,6 M€	+ 0,14 M€	8,5 M€

Source : SCEPPE

nd : non disponible

FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Le chiffre d'affaire de la formation continue est en constante augmentation depuis 2015 (+ 0,93 M€ entre 2016 et 2017). Le nombre d'inscrits en FC continue sa progression (+ 212 inscriptions), et le nombre de diplômés connaît une forte progression (+ 447 diplômés). Cette augmentation devrait se poursuivre durant les prochaines années d'où une prévision 2019 en hausse.

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

Justification des écarts : La cible indiquée en prévision 2017 a été atteinte.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme

	Licence professionnelle				
	Enquête 2015 / diplômés 2013	Enquête 2016 / diplômés 2014			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
DEG	93 %	121	56 %	97 %	94 %
Droit	ns	8	3 %	ns	
Économie	ns	2	1 %	ns	
Gestion	94 %	106	50 %	97 %	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	ns	5	1 %	ns	
Sciences humaines et sociales	ns	19	6 %	ns	88 %
Information communication	ns	15	5 %	ns	
Autres sciences humaines et sociales	ns	4	1 %	ns	
Sciences, technologie, santé	87 %	99	38 %	94 %	94 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	6	2 %	ns	
Sciences fondamentales	ns	17	6 %	ns	
Sciences de l'ingénieur	88 %	59	23 %	93 %	
Informatique	ns	14	5 %	ns	
Autres sciences, technologies et santé	ns	3	1 %	ns	

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES,

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

	Master				
	Enquête 2015 diplômés 2013	Enquête 2016 /diplômés 2014			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
Droit - économie - gestion	90 %	348	63 %	94 %	93 %
Droit	85 %	32	6 %	94 %	
Économie	ns	22	4 %	ns	
Gestion	97 %	146	27 %	98 %	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	82 %	148	27 %	92 %	
Lettres, Langues, Arts	ns	30	5 %	83 %	87 %
Sciences humaines et sociales	90 %	122	19 %	90 %	87 %
Histoire-Géographie	ns	21	3 %	ns	
Information communication	0,9 %	20	3 %	ns	
Autres sciences humaines et sociales	89 %	81	13 %	91 %	
Sciences, technologies et santé	90 %	70	12 %	94 %	91 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	21	4 %	ns	
Sciences fondamentales	ns	12	2 %	ns	
Sciences de l'ingénieur	ns	20	3 %	ns	
Informatique	ns	4	1 %	ns	
Autres sciences, technologies et santé	ns	10	2 %	ns	
Masters enseignement	97 %	164	100 %	99 %	97 %

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES) :

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017*	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
						(Année universit. 2016-17)	(Année universit. 2016-17)	(Année universit. 2018-19)
Total inscriptions en M1	UPEC	2 764	2 614	2 635	2 608			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 371	2 310	2 317	2 344			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	744	829	911	913			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	31,4 %	35,9 %	39,3 %	39,0 %	39,0 %	- 0 pt	32,0 %
	National	41,9 %	35,3 %	44,1 %	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

*Part des nouveaux entrants au niveau national non communiquée.

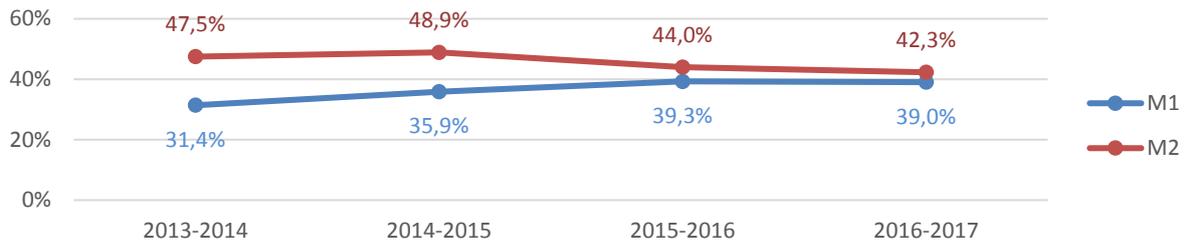
Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017*	Prévision 2017	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
						(Année universit. 2016-17)	(Année universit. 2016-17)	(Année universit. 2018-19)
Total inscriptions en M2	UPEC	2 415	2 571	2 510	2 881			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 198	2 307	2 297	2 674			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	1 044	1 129	1 011	1 132			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	47,5 %	48,9 %	44,0 %	42,3 %	44,5 %	- 2,2 pts	45,0 %
	National	36,4 %	37,9 %	37,3 %	nc			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

*Part des nouveaux entrants au niveau national non communiquée.

Evolution de la part des nouveaux entrants en Master



Les taux d'inscriptions en M2 augmentent. Cette augmentation est associée à une diminution du nombre de redoublants qui passe de 9 à 7 %.

En 2016-2017, on observe une diminution de la part des nouveaux entrants, ce qui est à rapprocher de la mise en place de la sélection à l'entrée en master au niveau M1 dans la plupart des mentions de master (le Droit excepté).

Les M2 de l'UPEC sont très attractifs, la part des nouveaux entrants est de 9,6 points au-dessus du niveau national sur la moyenne des trois années communiquées.

Justification des écarts : L'objectif cible souffrira certainement du changement dans la mise en place de la sélection en Master, la mobilité étudiante se fera certainement davantage à l'entrée en M1 plutôt qu'en M2.

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Le soutien fort aux équipes de recherche et à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Ce soutien se caractérise notamment par un effort constant d'amélioration des conditions matérielles des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

L'UPEC facilitera également le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique pérennisée et un accompagnement des porteurs de projets. Enfin, la valorisation des travaux menés constituera un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées.

Indicateur 2.1 : Publications par discipline

Disciplines	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Biologie fondamentale	147	153	160	186	160	188
Recherche médicale	579	664	708	753	792	790
Biologie appliquée-écologie	51	43	52	62	33	47
Chimie	101	108	103	127	131	124
Physique	87	89	74	86	77	58
Science de l'univers	123	124	138	160	143	139
Sciences pour l'ingénieur	63	90	89	96	96	82
Informatique	36	55	66	53	64	51
Mathématiques	72	95	92	74	73	71
Sciences humaines	29	42	64	60	43	50
Sciences sociales	32	40	48	58	41	48
Multidisciplinaire	3	2	4	3	5	7
Toutes disciplines	1 322	1 505	1 598	1 719	1 658	1 655

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Justification des écarts : Le changement de périmètre et de ventilation instauré en 2017 rend difficile la comparaison entre le constaté 2017 et la prévision antérieure. Cette dernière n'est donc pas mentionnée au sein du document.

Précisions méthodologiques :

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. C'est une base qui recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle privilégie les publications académiques. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de «terrain», à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour certaines spécialités de la recherche médicale ou de la biologie appliquée, différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales.

Dans le cadre du projet IPERU, la reconnaissance des publications auxquelles un établissement participe se fait annuellement par le repérage des adresses de ses laboratoires dans la base de données WoS. **Il s'agit ici d'un périmètre d'unités et non d'auteurs.** Ainsi, toutes les publications produites par une unité y compris celles des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'unité relevant d'autres établissements, par exemple le CNRS, sont prises en compte ; inversement les publications d'enseignants-chercheurs de l'établissement réalisées dans des unités ne relevant pas de son périmètre contractuel ne sont pas prises en compte.

Les indicateurs sont présentés **en compte fractionnaire disciplinaire** : ce compte concilie la logique de « participation » de l'établissement à la production scientifique (on compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de l'établissement apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de signataires) et la logique de « contribution » à une grande discipline (on fractionne la publication au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication).

Le nombre de publications par discipline est exprimé en compte de présence, c'est-à-dire qu'une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline. **Le nombre total de publications est quant à lui exprimé en « compte fractionnaire »**, c'est-à-dire que chaque publication a été fractionnée au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication.

Remarque : Dans les PAPET précédents, seul le total des publications était exprimé en compte fractionnaire. Le nombre de publication par discipline était quant à lui exprimé en compte de présence (une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline). L'OST assurant désormais le décompte fractionnaire par discipline, le tableau est présenté dans cette unité de compte pour plus de cohérence.

Jusqu'en 2015, le nombre de publications toutes disciplines confondues, progresse continuellement, (+ 6 % par an en moyenne). Après une légère baisse en 2016, le nombre de publications se stabilise. Les données 2018 intègrent les nouvelles modalités de ventilation par discipline.

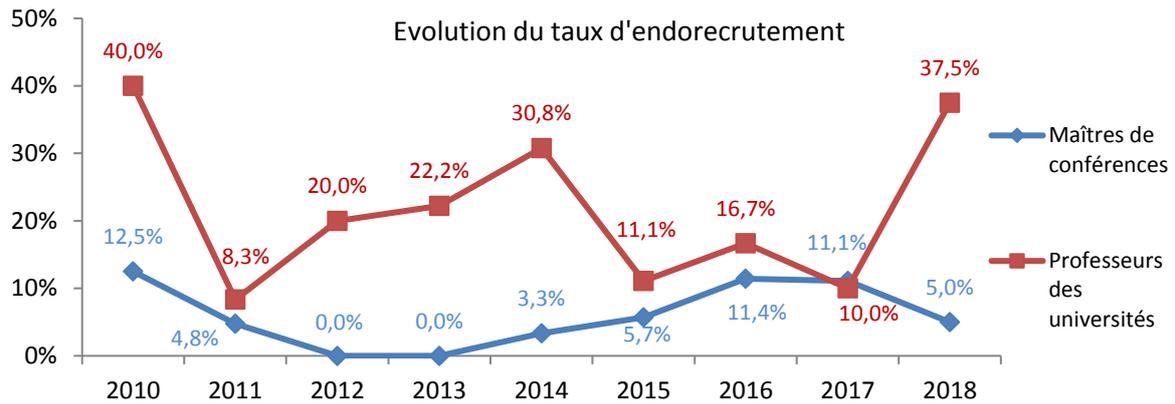
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision 2018	Cible contrat de site 2019
Maîtres de conférences	1	2	4	2	1			
Total des recrutements	30	35	35	18	20			
% des endorecrutements	3,3 %	5,7 %	11,4 %	11,1 %	5,0 %	< à 10,0 %	- 5 pts	5,0 %
Prof. des universités	4	1	2	1	3			
Total des recrutements	13	9	12	10	8			
% des endorecrutements	30,8 %	11,1 %	16,7 %	10,0 %	37,5 %	< à 25,0 %	+ 13 pts	25,0 %
Ens. enseignants-cherch.	5	3	6	3	4			
Total des recrutements	43	44	47	28	28			
% des endorecrutements	11,6 %	6,8 %	12,8 %	10,7 %	14,3 %			

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Ils sont donc peu significatifs.

L'endorecrutement reste stable sur les 4 dernières années avec un nombre variant entre 3 et 6 endorecrutements par an et ce quel que soit le nombre total de recrutements. Ce taux moyen d'endorecrutement sur 4 ans se situe autour de 8,3 % pour les maîtres de conférences et de 20,4 % pour les professeurs d'université.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent la 3^{ème} priorité de ce PAPET 2018. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre de la COMUE notamment, et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplômation avec des universités partenaires.

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche. Outre le nombre de contrats de recherche européens, la part des co-publications européennes et internationales permet d’évaluer l’impact des efforts faits pour favoriser l’internationalisation de l’environnement des enseignants-chercheurs.

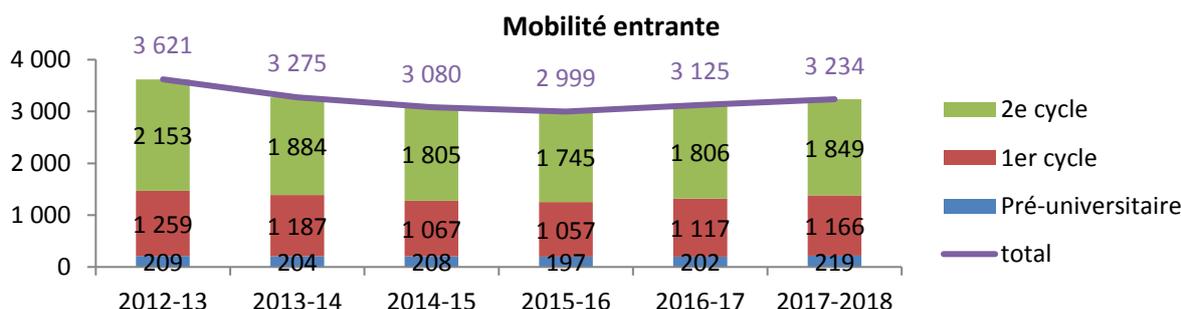
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants

Mobilité entrante

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision PAPET 2018	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
					Année universit. 2017-2018	Année universit. 2017-2018	Année universit. 2018-2019
Total étudiants entrants	3 080	2 999	3 125	3 234	3 100	+ 134	3 965
dont mobilité encadrée	288	269	246	245	300	- 55	
Nombre total d'inscrits	31 205	31 830	31 847	33 063			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	9,9 %	9,4 %	9,8 %	9,8 %	10,0 %	- 0,2 pt	13,0 %

Sources : DEVE – SPOF

Mobilité entrante : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.



Après une baisse significative du nombre d'étudiants en mobilité entrante entre 2012-2013 et 2015-2016, l'année 2016-2017 marque une inflexion de la tendance (+235 étudiants entre 2015-2016 et 2017-2018) qui se poursuit en 2017-2018 (+ 109 étudiants). Ces évolutions concernent essentiellement le 2ème cycle. Dans le même temps, la part des étudiants issus d'un système éducatif étranger reste stable, autour des 10 % depuis ces 4 dernières années.

Justification des écarts : Les résultats de l'année 2017-2018 sont quasiment conformes aux prévisions pour la même année. Le nombre de mobilités encadrées n'a pas augmenté : il faut accroître l'attractivité de l'UPEC et renforcer les liens avec nos partenaires

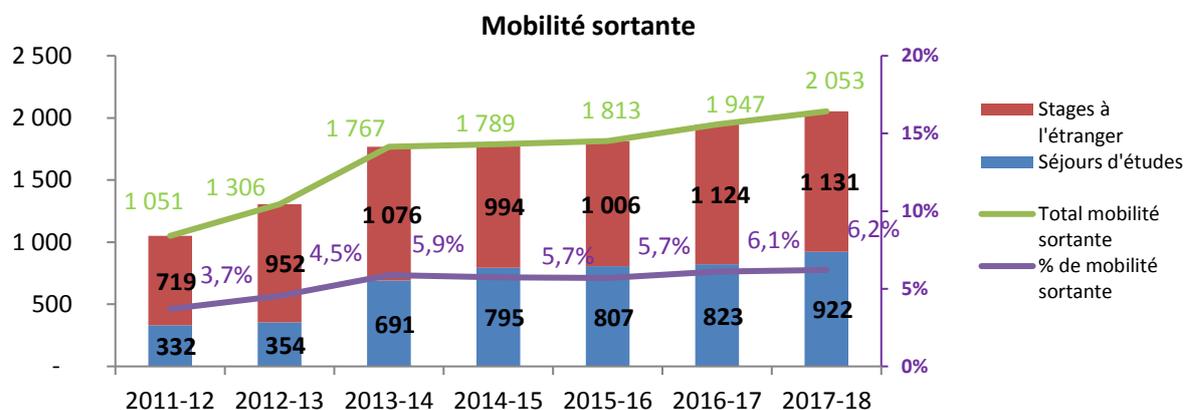
Mobilité sortante

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2018 (année universitaire 2017-18)	Ecart à la prévision (année universitaire 2017-18)	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants	31 205	31 830	31 847	33 063			
Séjours d'études et linguistiques	795	807	823	922			
Stages à l'étranger	994	1 006	1 124	1 131			
Total	1 789	1 813	1 947	2 053	1 800	+ 253	
% de mobilité sortante	5,7 %	5,7 %	6,1 %	6,2 %	5,5 %	+ 0,7 pt	7,0 %

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Remarques : Les données pour l'année 2016-2017 ont été consolidées.

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



Le pourcentage d'étudiants en mobilité sortante est en constante augmentation depuis les 7 dernières années (+2,5 points entre 2011 et 2017, soit 1 002 étudiants supplémentaires en mobilité sortante). Cette augmentation porte à la fois sur les stages à l'étranger et les séjours d'étude.

Justification des écarts : Le pourcentage d'étudiants en mobilité sortante est en hausse de 0,7 point par rapport à la prévision pour l'année universitaire 2017-2018. Malgré la hausse significative de la mobilité sortante, il s'agit de poursuivre les efforts engagés afin d'atteindre la cible du Contrat de site.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

	Périmètre	2014-2015	2015-2016	2016-2017*	Prévision 2018	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
					(Année universit. 2017-18)		
Nombre d'étudiants inscrits en cursus Master	UPEC	7 931	7 883	7 687			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en cursus Master	UPEC	1 440	1 472	1 386	1 480	- 94	
Part des étudiants étrangers en cursus Master	UPEC	18,2 %	18,7 %	18,0 %	19,0 %	- 1 pt	21,0 %
	<i>National</i>	<i>17 %</i>	<i>17 %</i>	<i>17 %</i>			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

* Les données issues de l'enquête SISE ne sont plus fournies à l'échelle de l'établissement par le Ministère, d'où la prise en compte de l'année universitaire 2016-2017 pour le RAPET 2019.

Remarque : Afin d'assurer un meilleur suivi de la cible 2019 du contrat de site, la source des données pour cet indicateur a été modifiée et prend en compte ceux transmis par la DGESIP (données SISE). Le périmètre de la DGESIP se trouve être par ailleurs plus favorable, car il intègre les formations relevant du **cursus Master** (diplômes de Master et diplômes équivalents), quand le périmètre UPEC ne prenait en compte que les diplômes de Master. Ainsi en 2015-16, l'UPEC décomptait 1 136 étudiants étrangers en Master et la DGESIP 1 472.

Précisions méthodologiques : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français (dans une université ou un établissement assimilé). Sont considérés comme étant dans ce cas les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger ou ayant un titre étranger admis nationalement en équivalence.

La part des étudiants étrangers est mesurée par le rapport entre le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents, hors Masters enseignement et Diplômes d'Université « Formation Adaptée Enseignement ») et le nombre total d'étudiants dans ce cursus.

La proportion des étudiants étrangers inscrits en cursus Master se maintient autour de 18 %, soit 1 point de plus que la moyenne nationale en 2016-2017.

Justification des écarts : Les résultats sont conformes à la prévision. Il faut cependant continuer les actions qui accroissent la visibilité et l'attractivité de l'UPEC à l'international.

Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités pour un séjour d'au moins un mois	61	60	53	56	42	nd	50
Nombre de mois d'invitation	74	65	66	62	47	nd	60

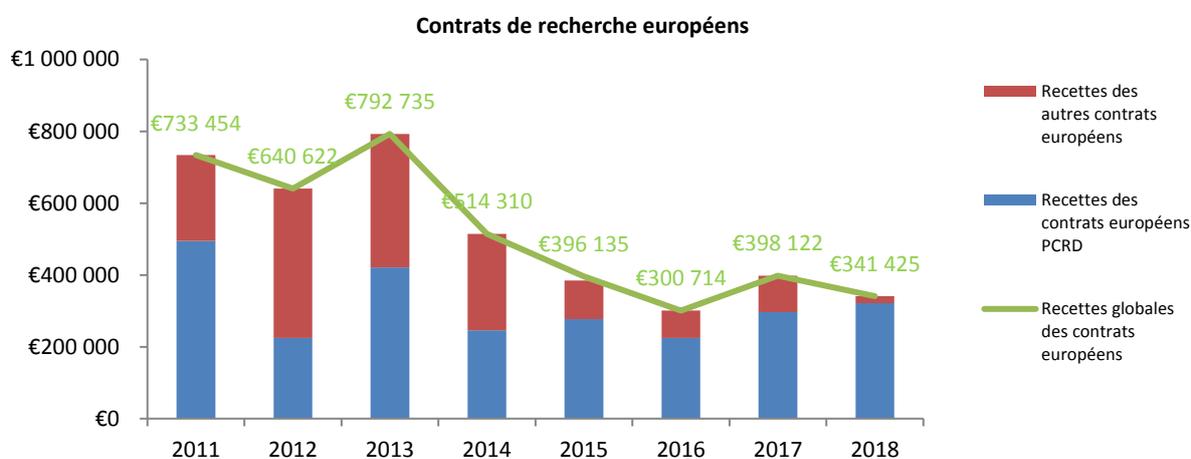
Source : DRH nd : données non disponibles

Malgré une stabilisation entre 2014 et 2016, le nombre de mois d'invitation d'enseignants-chercheurs étrangers invités est conjoncturellement en baisse en 2017. La durée moyenne des séjours est de moins de deux mois.

Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Recettes des contrats européens PCRD	245 846 €	276 908 €	224 558 €	296 604 €	321 809 €			
Recettes des autres contrats européens	268 464 €	107 333 €	76 156 €	101 518 €	19 616 €			
Recettes globales des contrats européens	514 310 €	396 135 €	300 714 €	398 122 €	341 425 €	500 000 €	- 158 575 €	600 000 €
Recettes globales des contrats de recherche	7 537 470 €	7 044 631 €	8 082 000 €	5 745 280 €	6 627 583 €			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	6,8 %	5,6 %	3,72 %	5,1 %	5,2 %			

Source : DRV



Cet indicateur ne concerne que les contrats de recherche européens gérés par l'Upec et ne saurait refléter l'ensemble des revenus générés par les activités de recherche. Les contrats de recherche en cours se situent autour de 45 M€.

Les recettes des contrats de recherche, en baisse depuis 2013, connaissent une inflexion à partir de 2017 avec une augmentation de 97 408 € par rapport à 2016.

Justification des écarts : Les recettes globales 2018 ont augmenté de + 13 % entre 2017 et 2018. Les recettes globales des contrats européens souffrent d'un écart de prévision de - 158 575 €.

Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en co-publication européenne (UE 28)				
	2011-2013	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017
Biologie fondamentale	26,5 %	29,4 %	28,7 %	30,8 %	11,2 %
Recherche médicale	24,5 %	26,0 %	26,6 %	25,9 %	11,7 %
Biologie appliquée-écologie	23,7 %	19,9 %	26,9 %	27,9 %	10,6 %
Chimie	19,7 %	20,3 %	24,1 %	26,6 %	13,4 %
Physique	30,0 %	31,3 %	34,5 %	34,8 %	15,9 %
Sciences de l'univers	32,9 %	32,9 %	37,5 %	40,9 %	22,4 %
Sciences pour l'ingénieur	11,1 %	11,0 %	14,8 %	16,8 %	7,8 %
Informatique	12,4 %	10,1 %	12,2 %	16,7 %	10,1 %
Mathématiques	21,2 %	20,5 %	20,7 %	16,7 %	10,1 %
Sciences humaines	19,3 %	23,1 %	23,8 %	25,0 %	14,8 %
Sciences sociales	18,2 %	17,6 %	18,4 %	18,9 %	11,3 %
Toutes disciplines	23,8 %	24,7 %	26,2 %	26,7 %	12,6 %

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en co-publication internationale (dont UE 28)				
	2011-2013	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017
Biologie fondamentale	43,3 %	47,0 %	47,0 %	52,1 %	50,8 %
Recherche médicale	36,7 %	38,9 %	39,1 %	39,1 %	40,7 %
Biologie appliquée-écologie	59,5 %	62,9 %	67,7 %	67,5 %	68,1 %
Chimie	38,5 %	47,1 %	56,9 %	64,3 %	62,1 %
Physique	56,0 %	61,0 %	65,0 %	69,8 %	66,8 %
Sciences de l'univers	64,7 %	64,6 %	68,1 %	69,9 %	74,3 %
Informatique	41,8 %	43,0 %	47,8 %	52,3 %	55,8 %
Sciences pour l'ingénieur	38,3 %	42,1 %	49,7 %	54,9 %	58,5 %
Mathématiques	49,8 %	49,7 %	51,2 %	49,2 %	46,3 %
Sciences humaines	27,2 %	32,6 %	35,6 %	38,9 %	49,8 %
Sciences sociales	26,6 %	28,9 %	30,9 %	31,3 %	36,7 %
Toutes disciplines	42,5 %	45,1 %	47,2 %	48,9 %	49,8 %

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques : Les parts des publications de l'établissement produites en co-publication permettent d'apprécier les collaborations de l'établissement avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentées les parts de co-publication intra européenne (UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays, rapporté au nombre total de publications de l'établissement (au moins un pays de l'UE, au moins un autre pays, au moins un autre pays hors UE).

Cependant à partir de l'année 2015-2017, l'indicateur est calculé de façon à distinguer la part des publications uniquement intra européennes, c'est à dire avec un autre pays de l'UE28 que la France, à condition qu'elles ne soient pas aussi avec un pays hors de l'UE28. Cette modification impacte légèrement le tableau des co-publications internationales (dont UE) en diminuant dans une faible mesure le nombre de publications européennes.

Les indicateurs sont présentés de 2011 à 2016 en années lissées glissantes construites sur la moyenne des publications de 3 années. (ex. pour 2013-15 : 2013, 2014 et 2015). Ces calculs lissent les variations annuelles non significatives dont celles de la base et assurent une meilleure robustesse des résultats.

Entre 2011 et 2017, la part des publications internationales de l'Upec connaît une hausse continue (+7,3 points). Les hausses les plus marquées concernent les Sciences Humaines et Sociales et Sciences de l'univers. Entre 2014-2016 et 2015-2017, la part des co-publications UE 28 est en très nette baisse. Cela s'explique par une modification des modalités de calcul de l'indicateur.

Justification des écarts : Le changement de périmètre et de ventilation instauré en 2017 rend difficile la comparaison entre le constaté 2017 et la prévision antérieure.

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines.

La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuivra sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working.

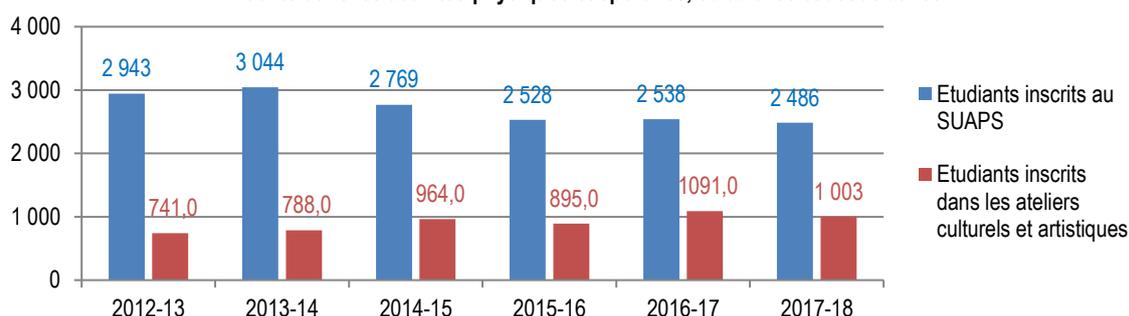
Enfin, l'UPEC maintient sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé.

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2018 (année univ. 2017-2018)	Ecart à la prévision (année univ. 2017-2018)
Nombre total d'étudiants	31 205	31 830	31 847	33 063		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 769	2 528	2 538	2 486	1 800	+ 686
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	881	798	564	534	550	- 16
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	964	895	1 091	1 003	1 000	+ 3
Nombre d'associations étudiantes actives	55	61	69	77	70	+ 7
<i>dont labellisées</i>	12	12	12	18	18	+ 0
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	8,9 %	7,9 %	8,0 %	7,5 %		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	3,1 %	2,8 %	3,4 %	3,0 %		
Part des associations labellisées	21,8 %	19,7 %	17,4 %	23,4 %		

Source : DEVE - Service vie de Campus

Inscrits dans les activités physiques et sportives, culturelles et associatives



Le nombre d'étudiants inscrits au SUAPS a connu une baisse significative depuis 2013-2014 et se stabilise à partir de 2015-2016. La part des inscrits au SUAPS est en diminution en raison de l'augmentation des effectifs étudiants. Le nombre d'étudiants inscrits dans des ateliers culturels et artistiques est stable, voire en légère augmentation certaines années.

L'année 2017-2018 est marquée par une augmentation du nombre d'associations actives et parmi elles les associations labellisées.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

Justification des écarts : Le fort écart entre la prévision 2018 et le réalisé est dû à la hausse des tarifs de 2017, qui auraient pu avoir une incidence sur le nombre d'inscrits. Cette hausse n'a cependant pas entraîné de baisse significative.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision
Nombre de projets FSIE déposés	34	58	42	52	47	50	- 3
Nombre de projets FSIE soutenus	31	37	36	42	39	40	-1
Part des projets soutenus	91,2 %	63,8 %	85,7 %	80,8 %	83,0 %	80,0 %	+ 3 pts
Budget FSIE projets exécuté	31 758 €	42 884 €	23 042 €	26 264 €	nc		

Source : DEVE - Service vie de Campus

Projets FSIE



Depuis 2014, le nombre de projets FSIE déposés et/ou soutenus est en constante augmentation (+ 16 entre 2014 et 2017). Néanmoins, l'exécution du budget FSIE a connu une forte baisse depuis 2015.

Justification des écarts : Le nombre de projets FSIE déposés et soutenus est conforme à la prévision pour l'année 2018. Si la part des projets soutenus est supérieure à la prévision de trois points, la diminution du nombre de projets déposés explique la variation de ce taux.

Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2018 (Année uni. 2017-2018)	Ecart à la prévision (Année uni. 2017-2018)
Nombre d'étudiants orientés	137	277	223	121	156	140	+ 16

Source : SUAPS

Après plusieurs années d'augmentation entre 2013 et 2016, le nombre d'étudiants orientés vers le dispositif RESUS a connu une très forte baisse en 2016-2017, suivi par une augmentation en 2017-2018.

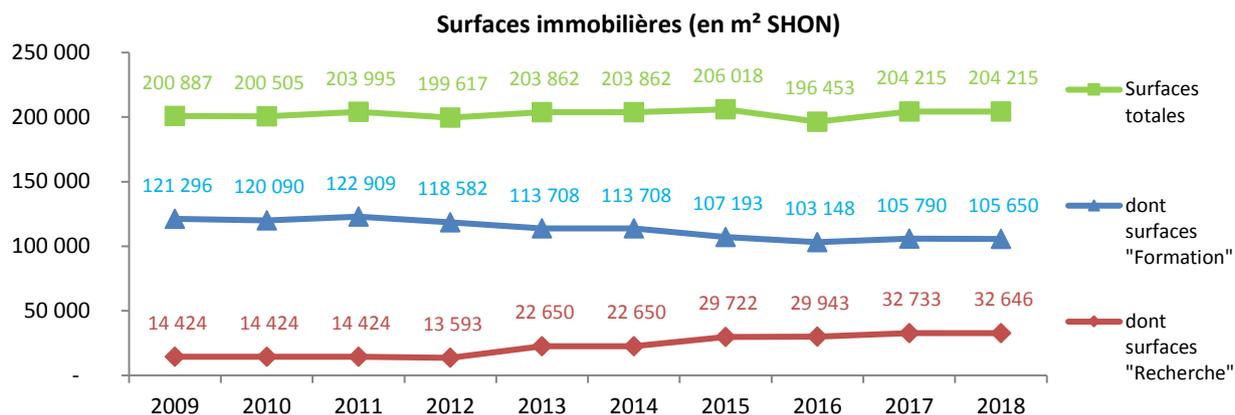
Justification des écarts: L'augmentation du nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale entre les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018 permet d'atteindre la prévision pour cette même année. La mise en place de la CVEC, et la santé des étudiants étant affichée comme une priorité au niveau national dans l'utilisation du reversement des contributions étudiantes, devraient permettre de développer les actions de santé, tant au niveau des consultations que dans les actions de prévention.

Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision 2018
Enseignement	113 708	107 193	103 148	105 790	105 650	105 790	- 140
Recherche	22 650	29 722	29 943	32 733	32 646	33 060	- 414
Administration	14 867	15 396	13 715	14 331	13 849	14 841	- 992
Logistique / technique	8 067	8 033	7 404	8 709	8 709	8 710	- 1
Documentation	15 023	17 196	16 808	18 267	18 267	18 266	- 1
Vie sociale et culturelle	2 410	3 475	3 114	3 114	3 114	3 114	+ 0
Restauration	7 119	3 235	2 580	2 580	2 580	2 580	+ 0
Hébergement	7 232	7 756	6 579	6 579	6 579	6 579	+ 0
Installations sportives	4 286	3 111	2 261	2 261	2 261	2 261	+ 0
Utilisé par un tiers	8 500	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014	+ 0
Surfaces sans affectation (travaux)		1 887	1 887	837	1 546		+ 1 546
Total	203 862	206 018	196 453	204 215	204 215	204 215	+ 0

Source : Direction du Patrimoine

Entre 2009 et 2018, les surfaces immobilières globales de l'UPEC ont progressé de 2 % (+ 3 328m²). Sur cette même période les surfaces « d'enseignement » se sont réduites de 8 058m² en raison en particulier de la fermeture du site de Melun en 2016. Les surfaces de « recherche » ont quant à elles plus que doublé sur la période, passant de 14 424m² à 33 060m².

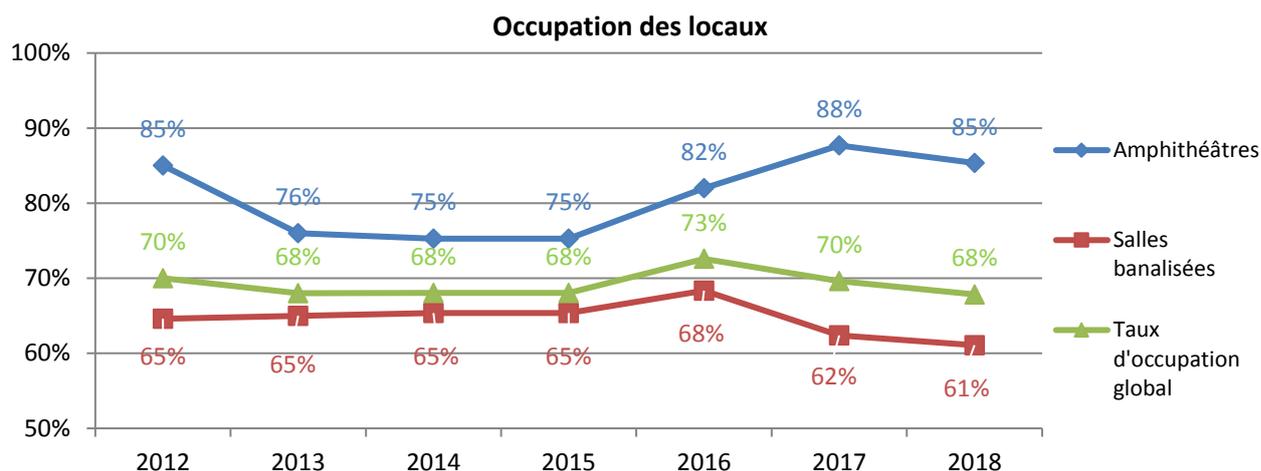


Justification de la prévision 2019 : La prévision 2018 s'appuie sur une ventilation des surface sans affections (surfaces en travaux non considérées pour la prévision) au sein des différentes fonctions, d'où une surface de **204 215 m²** identique entre le prévisionnel et le constaté.

Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

	2015		2016		2017		2018		Prévision 2018		Ecart à la prévision 2018		Cible Contrat de site	
	Amphit théâtres	Salles banalisées	Amphit théâtres	Salles banalisées	Amphit théâtres	Salles banalisées								
Nombre d'heures d'utilisation	37 941	268 648	36 726	246 481	44 192	297 655	43 966	307 826						
Nombre de salles	45	367	40	322	44	426	46	450						
Total surfaces SHON (en m ²)	11 027	24 942	9 844	21 884	10 235	25 629	10 491	27 102						
Taux d'occupation réelle	75 %	65 %	82 %	68 %	88 %	62 %	85 %	61 %	74 %	64 %	+ 11 pts	+ 3 pts	75 %	68 %
Occupation globale	68 %		73 %		70 %		68 %		68 %		+ 0 pt		70 %	

Source : Direction du Patrimoine



A partir de 2016, on constate une forte augmentation du taux d'occupation des amphithéâtres et dans le même temps une baisse du taux d'occupation des salles banalisées. Ces évolutions sont à mettre en relation avec l'évolution des besoins en locaux dans un contexte d'augmentation des effectifs étudiants en licence à partir de la rentrée 2016.

Justification des écarts : Si le taux d'occupation globale prévisionnel est conforme au constaté, on note un écart important au sujet des taux d'occupation des amphithéâtres, conséquence d'une hausse des effectifs d'une part, et d'une inadéquation entre la taille de certains amphithéâtres par rapports aux cours magistraux s'y tenant d'autre part.

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers les ressources pédagogiques et de recherche dont ils ont besoin, elle intègre également la qualité, l'innovation et l'évaluation.

L'objectif de l'UPEC est de renforcer l'offre documentaire à destination des différents publics en s'appuyant notamment sur le numérique et de permettre l'accès au plus grand nombre à cette offre documentaire. L'enjeu est de diversifier les services proposés sur place et à distance notamment auprès des enseignants-chercheurs et de poursuivre l'adaptation des bibliothèques aux nouvelles pratiques pédagogiques afin de répondre à l'évolution des besoins étudiants. Enfin, l'accessibilité aux ressources documentaires sera garantie, grâce au maintien des horaires d'ouverture étendue des bibliothèques, au maintien d'espaces adaptés et au développement de nouveaux services.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	64	65,25	67,75	67,75	67,75	67,75	0	68

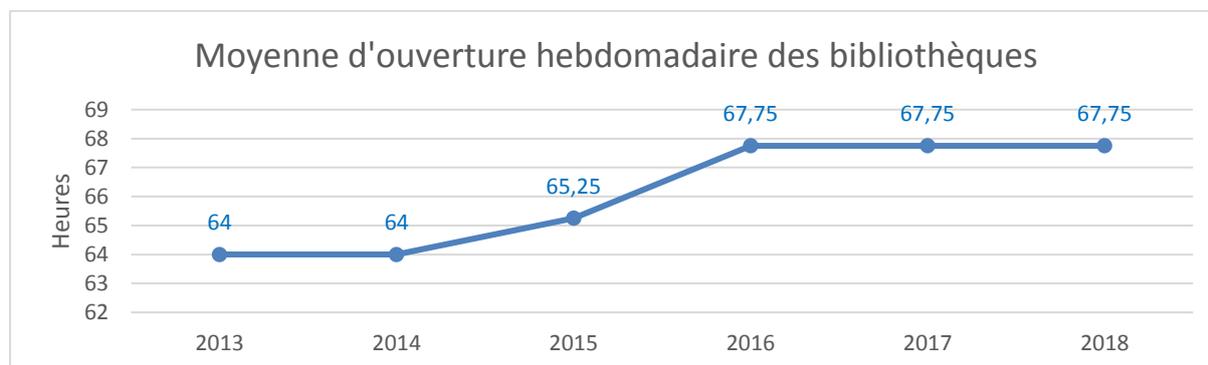
Source : SCD

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine et le samedi ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Justification de l'écart : La prévision de maintien est atteinte.



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées augmente annuellement depuis 2013 et se stabilise depuis 2016.

Indicateur 5.2 : Fréquentation physique des bibliothèques

Fréquentation physique des bibliothèques

Nombre d'entrées par an et par étudiant	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision
UPEC	66,6 ¹	60,5	62,0	60,2	61,8	62	- 0.2
Niveau national	41,4						

Source : SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

¹ Augmentation artificielle de l'indicateur liée à une donnée sous-estimée en 2014 (une part des étudiants ESPE n'était pas comptabilisée).

Justification de l'écart : L'écart observé est non significatif et inférieur aux variations observées les années antérieures.

Indicateur 5.2 : Consultation des ressources numériques

Consultation des ressources numériques

Nombre de consultations par usager	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision
UPEC	38,8	65,9	84,2	77,3	70,8	90	- 19.8
Niveau national	68						

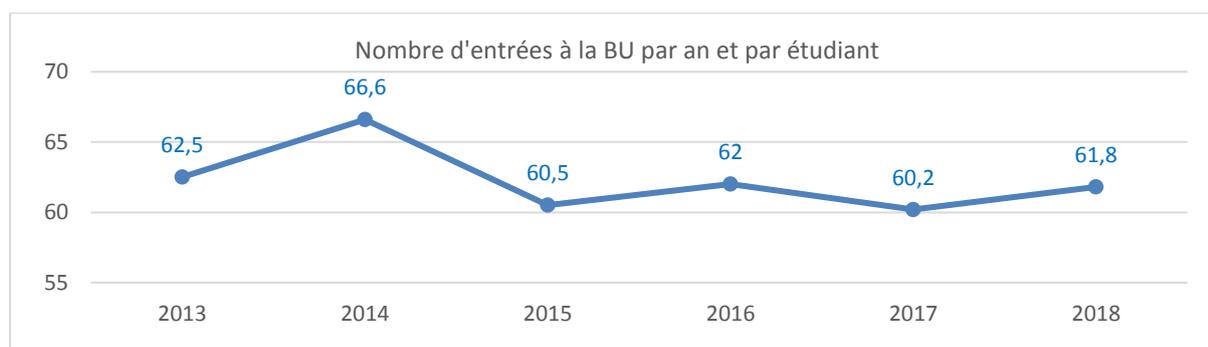
Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).



Concernant la fréquentation physique des bibliothèques parmi la population étudiante inscrite à l'UPEC, le nombre d'entrées par étudiant, diminue légèrement en 2017. Ce dernier reste malgré tout stable depuis trois ans. L'UPEC se place à un niveau très élevé au regard de la moyenne nationale, avec environ 25 entrées supplémentaires par étudiant, par an.

L'indicateur connaît une baisse en 2017 à l'UPEC par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par l'évolution du périmètre de calcul de l'indicateur et non par une baisse des usages.

Justification de l'écart : L'écart observé par rapport à la prévision est important. Toutefois, le détail des données permet de dire que les usages sont restés stables pour les consultations des ressources électroniques acquises. La variation est imputable à un déficit de données collectées sur les collections de ressources électroniques produites, déficit lié à la mise en œuvre du nouveau SI au SCD en 2018.

OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

La recherche d'un modèle économique équilibré dépend de la capacité de l'établissement à maintenir un équilibre budgétaire, tout en dégageant des marges lui permettant d'assurer son développement et le financement des priorités stratégiques. L'une des priorités de l'UPEC consistera donc à assurer son équilibre financier, en maîtrisant notamment l'évolution des différents postes de dépenses. De même, les initiatives visant à développer les activités génératrices de ressources propres seront encouragées et soutenues. En formation, le renforcement de l'alternance, le repositionnement et l'amplification de l'activité de formation continue, en appui sur une pratique renouvelée de la VAE, et sur le champ de la formation qualifiante, constitueront des priorités pour l'établissement. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP)*

	Nature	2015	2016	2017	2018	Prévision révisée PAPET 2018	Ecart à la prévision 2018
Formation apprentissage		9,38 M€	10,46 M€	10,94 M€	11,81 M€	11,97 M€	0,16 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		5,69 M€	6,71 M€	7,53 M€	8,06 M€	8,31 M€	0,25 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,04 M€	3,99 M€	4,17 M€	4,12 M€	4,10 M€	-0,02 M€
Contrats et prestations de recherche hors ANR et hors financements publics		5,96 M€	5,34 M€	1,88 M€	2,01 M€	2,26 M€	0,25 M€
ANR IA (74411)		4,59 M€	4,03 M€	0,55 M€	0,83 M€	0,90 M€	0,07 M€
ANR hors IA (74412)		0,37 M€	0,43 M€	0,06 M€	0,06 M€	0,65 M€	0,59 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,00 M€	0,88 M€	1,26 M€	1,12 M€	0,71 M€	-0,41 M€
Autres recettes		0,96 M€	1,07 M€	1,26 M€	1,17 M€	1,23 M€	0,06 M€
		3,55 M€	3,32 M€	3,21 M€	3,15 M€	3,27 M€	0,12 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	3,15 M€	4,24 M€	6,20 M€	6,93 M€	9,35 M€	2,42 M€
	Financement de l'actif	3,69 M€	6,61 M€	1,98 M€	1,84 M€	3,27 M€	1,43 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	0,49 M€	0,56 M€	0,78 M€	0,87 M€	0,89 M€	
	Financement de l'actif	0,56 M€	0,37 M€	0,39 M€	0,82 M€	0,76 M€	
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	0,78 M€	0,76 M€	0,59 M€	1,00 M€	1,17 M€	
	Financement de l'actif	1,88 M€	4,73 M€	1,01 M€	0,71 M€	1,80 M€	
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,10 M€	0,08 M€	0,07 M€	0,06 M€	0,06 M€	
	Financement de l'actif	0,47 M€	0,27 M€	0,20 M€	0,16 M€	0,11 M€	
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	0,17 M€	0,11 M€	1,14 M€	1,27 M€	1,92 M€	
	Financement de l'actif			0,02 M€	0,00 M€	0,01 M€	
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	1,61 M€	2,72 M€	3,62 M€	3,73 M€	5,31 M€	
	Financement de l'actif	0,77 M€	1,24 M€	0,37 M€	0,15 M€	0,59 M€	
Total		36,42 M€	41,73 M€	37,19 M€	39,10 M€	43,94 M€	4,84 M€
<i>hors financement actif</i>		32,74 M€	35,12 M€	35,20 M€	37,26 M€	40,67 M€	3,41 M€
Ressources encaissables		224,51 M€	231,28 M€	231,27 M€	235,75 M€	240,18 M€	4,43 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		16,2 %	18,0 %	16,1 %	16,6 %	18,3 %	- 1,7 pt
Produits encaissables (ie hors financement actif)		220,82 M€	224,64 M€	229,28 M€	233,90 M€	236,91 M€	3,01 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		14,8 %	15,6 %	15,4 %	15,9 %	17,2%	- 1,2 pt

Source : DSF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Entre 2015 et 2018, les ressources propres ont augmenté de 2.68 M€, soit 7,4 %. Cette augmentation est principalement soutenue par l'augmentation :

- des ressources de la formation par l'apprentissage (+2,43 M€) ;
- des recettes dégagées par la formation continue (+2,37 M€).

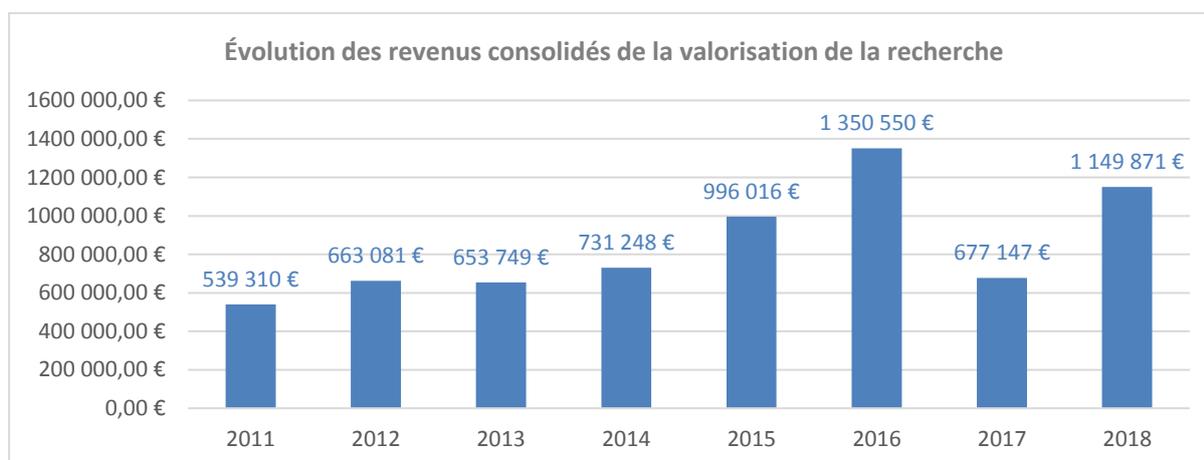
Justification des écarts : Les écarts les plus importants concernent les autres financements publics et notamment le financement de l'actif, compte tenu d'une réalisation moins importante de réalisation des travaux en cours.

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
Contrats hors FPP*	996 016 €	1 350 550 €	677 147 €	1 149 871 €	650 000 €	499 871 €	900 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
Total	996 016 €	1 350 550 €	677 147 €	1 149 871 €	650 000 €	499 871 €	900 000 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets



Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20 % par an entre 2011 et 2016. La réorganisation administrative de la valorisation de la recherche après 2016 a conduit à une modification de ces revenus en 2017 et portera tous ses fruits à partir de 2018.

Justification des écarts : Pour 2018, on constate un écart à la hausse des recettes des contrats hors Financements Publics sur Projets (FPP) suite notamment au rattrapage des saisies financières non effectuées en 2017.

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

	2015	2016	2017	2018	Prévision rectifiée 2018	Ecart à la prévision	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	220,82 M€	224,64 M€	229,28 M€	233,90 M€	236,91 M€	-3,00 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	32,74 M€	35,12 M€	35,20 M€	37,26 M€	40,67 M€	-3,41 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	213,10 M€	218,40 M€	222,11 M€	225,49 M€	233,57 M€	-8,08 M€		
dont charges externes	20,78 M€	22,38 M€	21,88 M€	22,11 M€				
dont dépenses de personnel (hors provisions)	178,54 M€	181,91 M€	186,28 M€	188,91 M€	192,39 M€	-3,48 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,70 M€	2,61 M€	2,65 M€	2,62 M€	2,66 M€	-0,04 M€		
Part des ressources propres	14,8 %	15,6 %	15,4 %	15,9 %	17,2 %	-1,3 pt	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	96,5 %	97,2 %	96,9 %	96,4 %	98,6 %	- 2,2 pts	98-100 %	100 %
Part des charges externes	9,8 %	10,2 %	9,9 %	9,8 %			15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	80,9 %	81,0 %	81,2 %	80,8 %	81,2 %	- 0,4 pt	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	82,1 %	82,1 %	82,4 %	81,9 %	82,3 %	-0,4 pt	82-83 %	83 %

Source : DSF

Entre 2010 et 2018, les produits encaissables de l'UPEC ont progressé de 28,13 M€. Les ressources propres ont fortement contribué à cette dynamique avec une hausse de 9,6 M€ (+34,7 %) sur la période. Dans le même temps, les dépenses décaissables se sont accrues de 27,81 M€ du fait notamment des charges de personnels.

Cet accroissement relatif des charges, plus soutenu que celui des ressources, aboutit ainsi à une hausse des ratios charges décaissables/produits encaissables par rapport aux dépenses de personnel. Cette tendance s'inverse en 2018, et ces deux ratios demeurent toujours en deçà des taux d'alerte fixés par l'IGAENR.

Indicateur 6.4 : Équilibre financier

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision 2018	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	13,27M€	12,36M€	12,32M€	14,20 M€				0
Variation	-0,10M€	-0,91M€	-0,04M€	+ 1,88 M€				
Résultat net comptable	3,61M€	2,58M€	3,37M€	3,83 M€				0
Variation	0,74M€	-1,03M€	0,79M€	0,46 M€				
Fonds de roulement net (1)	27,15M€	26,52M€	26,71M€	26,46 M€	17,60M€	+ 8,86 M€		0
Variation	1,75M€	-0,62M€	0,18M€	-0,25 M€	-1,9M€			
Jours de dépenses	46	44	43	42	28	+ 14		15
Sommes affectées (2)				nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	27,15M€	26,52M€	26,71M€	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	-	-11,64M€	- 18,60 M€	-21,31 M€	- 10,90 M€	+10,41 M€		
Trésorerie (1)-(3)	11,32M€	38,16 M€	45,31 M€	47,78 M€	29,30 M€	18,48 M€		0
Variation	1,10M€	-0,30M€	7,15M€	2,47 M€	-1,2 M€			
Jours de dépenses	65	63	73	76	46	+ 30	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

On constate en 2018 une augmentation de l'EBE et une progression du résultat net de 0,46 M€. Le fond de roulement net se maintient. Conjugué à l'excédent de ressources lié à un besoin en fond roulement négatif qui s'amplifie en 2018, la trésorerie de l'établissement est abondée d'environ 2,47 M€ pour se porter à 47,78 M€, l'équivalent de 76 jours de dépenses.

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 7.1 : Pilotage financier

Pilotage budgétaire :

Actions prévues	Masse	Nature	Objet	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.	Fonctionnement	Dépenses	AE		97,5 %	96,5 %	99 %	- 2,5 pts	
			CP		95,6 %	94,8 %	99 %	- 4,2 pts	
		droits constatés	98,7 %	98,2 %	97,7 %	99 %	- 1,3 pt	98,5 %	
	Investissement	Dépenses	droits constatés	99,8 %	99,6 %	99,3 %	100 %	- 0,7pt	100 %
			AE		69,9 %	80,9 %	80 %	+ 0.9 pt	
			CP		56,2 %	77,0 %	80 %	-3 pts	
		droits constatés	69,0 %	56,2 %	77,6 %	80 %	- 2,4 pts	80 %	

Source : DSF

Justification des écarts : Les taux d'exécution 2018 sont en très légère diminution en fonctionnement mais en très nette augmentation s'agissant de l'investissement. Ces moyennes au niveau de l'UPEC cache des disparités entre centre et composante s'agissant des dépenses d'AE de fonctionnement (87 % en composantes, 92 % en central), d'investissements (96 % en composantes, 78 % en central), des charges de fonctionnement (92 % en composantes, 99 % en central). S'agissant des taux de réalisation des recettes, elles sont identiques en central et en composantes (99 %).

Actions prévues	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision	Contrat de site 2019
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	1,5	2	2	2	2	0	1,5
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1,5	2	2	2	2	0	1,5
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0	2

Source : DSF

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).

Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.

2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés.

Qualité comptable :

Actions prévues	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2	0	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	1	1	1,5	- 0,5	1,5

Source : Agence comptable

Commentaires sur les actions :

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.

Justification des écarts : Le dispositif de cartographie des risques et de plan d'action sera présenté en mai 2019 au CA de l'UPEC. Il n'existe pas encore de dispositif d'audit interne. Le dispositif de contrôle interne budgétaire est à mettre en place.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi

1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel

2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	2	3	2	-1	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	3	3	0	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	3	3	3	4	-1	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3	2	2	3	-1	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	2	2	0	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	2	3	3	-1	4

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Justification des écarts : L'équipe présidentielle a pris en compte la nécessité de développer une véritable gouvernance du numérique en nommant un VP Numérique. Un état des lieux par composantes a été réalisé pour recenser les usages et besoins dans le domaine de la formation, de la recherche, des fonctions support et des structures.

PROGRAMME D' ACTIONS

Intégré lors de l'édition 2017, le programme d'actions décline de manière opérationnelle les sept objectifs stratégiques du projet annuel de performances de l'établissement. Il indique en effet pour chacun de ces objectifs, les orientations et les actions qui seront engagées.

Il contribue ainsi à rendre tangible les objectifs stratégiques et les prévisions d'activités.

La rubrique « version PAPET » du tableau de synthèse précise l'année d'inscription de l'action dans le document. La rubrique « avancement » permet quant à elle de faire l'état des lieux de sa réalisation.

Enfin, les indicateurs de suivi des orientations proposés dans le PAPET 2018 sont renseignés. Ils permettent, de rendre compte plus précisément de l'avancée des actions et des transformations associées, pour lesquelles une mesure quantitative est possible.

Objectif 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.1.1 Développer l'orientation active (début semestre) et la réorientation (en cours ou fin de semestre) des étudiants : « continuum -3+3 »	2017	Engagé	Le développement de l'orientation et de la réorientation en cours de semestre fait l'objet de dispositifs de réussite mis en place dans le cadre de l'arrêté licence dès 2019. Par ailleurs, la mise en place du projet PULSE va permettre d'expérimenter la mise en place des tests de positionnement au cours du premier semestre. Dans le cas d'une évaluation positive, ils seront déployés sur l'ensemble des licences, de l'UPEC.
1.1.2. Elaborer des dispositifs pédagogiques innovants et transformants s'adressant à une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte (et non pas seulement aux étudiants atypiques) afin de générer un effet d'entraînement par les pairs au sein de groupes hétérogènes	2017	Engagé	Le nombre de candidats à la réorientation ainsi que le pourcentage d'avis favorables croissent. Cependant, une trop grande proportion des candidatures (près de la moitié) correspond à des dossiers incomplets. La mise en place des contrats pédagogiques à partir de la rentrée 2019 et le suivi par les directeurs des études devrait assurer une plus grande efficacité des dispositifs. Par ailleurs, le projet PULSE va permettre d'expérimenter les tests de positionnement au cours du premier semestre. Leur évaluation positive sur la réussite étudiante permettra leur déploiement sur l'ensemble des licences de l'UPEC.
1.1.3 Assurer face à la hausse des flux d'étudiants, le maintien des taux d'encadrement	2017	Engagé	L'UPEC mène une politique RH ambitieuse qui se traduit pour 2019 par la publication de tous les supports vacants et par l'utilisation de ressources propres pour réanimer des postes gelés depuis plusieurs années. Par ailleurs, avec l'ouverture de 5 départements d'IUT, l'UPEC va bénéficier à la rentrée 2019 d'un apport important en ressources humaines : 16 EC et 10 PRAG en 2019 (suivis de 5 EC et 1 PRAG en 2020). Cet apport fléché sur les IUT profitera vraisemblablement à l'ensemble de l'UPEC par effet de répartition des primo-entrants.
1.1.4 Maintenir les surfaces et améliorer la qualité des espaces de formation	2017	Engagé	Plan de développement patrimonial destiné à maintenir les surfaces mais aussi à créer des lieux adaptés aux nouvelles pédagogies : nouveaux espaces de co-working, Fablab...
1.1.5 Généraliser le supplément au diplôme	2018	Non engagé	Avec le déploiement de l'approche par compétences pour répondre à l'application de l'arrêté licence, l'inscription des compétences dans le supplément au diplôme entrainera de fait de la généralisation du supplément au diplôme. Il commencera en 2020 pour un déploiement au cours des 3 premières années du prochain Contrat.
1.1.6 Renforcer l'équipement des lieux de formation en matériel audio et vidéo fonctionnel	2018	Engagé	La poursuite de l'équipement des salles d'enseignements est inscrite aux actions du patrimoine.
1.1.7 Développer l'entrepreneuriat étudiant	2018	Engagé	Pour compléter cette action, il faut développer la sensibilisation à l'entrepreneuriat de manière systématique dans le cycle Licence et dans l'ensemble des composantes de l'UPEC (organiser des ateliers, options transversales, actions tout au long de l'année avec les composantes, etc.). Comme autre moyen, il est proposé d'accroître la communication sur le dispositif PEPITE, de sensibiliser les enseignants et les directeurs de composante, d'accompagner les porteurs de projets et les placer au centre d'un dispositif partenarial avec les acteurs de l'entrepreneuriat sur le territoire pour renforcer la coordination et la complémentarité des actions avec les acteurs du territoire au bénéfice de nos étudiants.

Indicateurs de suivi :

- **Nombre d'étudiants de 1^{ère} année (L1/DUT1/ PACES) concernés par les dispositifs d'orientation active et de réorientation**

		2016-2017	2017-2018
Campagne réorientation interne du 1 ^{er} semestre	Nombre de candidatures (A)	1630	1878
	Nombre de candidatures complètes (B)	991	973
	Avis favorables (C)	280	297
	Taux d'admission (C/B)	28,3 %	30,5 %

Source : APOGEE - DEVE

- **Nombre de réorientations d'étudiants de PACES**

	Cohorte 2014-2015 réorientés en 2015-2016	Cohorte 2015-2016 réorientés en 2016-2017	Cohorte 2016-2017 réorientés en 2017-2018	Cohorte 2017-2018 réorientés en 2018-2019
Nombre d'étudiants concernés	197	193	166	203

Source : APOGEE - DEVE

- **Nombre d'étudiants en Licence inscrits mais non présents aux examens**

Niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
L1	637	11,2 %	571	9,80 %	590	9,90 %	521	8,20 %
L2	158	4,6 %	138	3,90 %	96	2,70 %	98	2,70 %
L3	263	7,5 %	256	7,50 %	156	4,70 %	180	5,30 %

Source : APOGEE - DEVE

- **Part des étudiants en L et M ayant effectué un stage**

Année universitaire 2015-2016	Licence	Master	Master ENS*
Nombre d'inscrits au 15 janvier	12 009	3 906	2 388
Nombre d'étudiants ayant fait un stage	2 013	2 502	1 098
Part des étudiants ayant effectué un stage au cours de l'année	17 %	64 %	46 %

Source : enquête STRAPO – DEVE

*master enseignement (MEEF)

Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.2.1 Adapter la présentation de l'offre de formation (notamment en licence) pour les publics en FI venant de l'enseignement secondaire	2017	Non engagé	Dans le cadre de l'application de l'arrêté licence et de la mise en place de l'approche par compétences, l'offre de formation va être déclinée avec une entrée par métier. Cette présentation apportera une meilleure lisibilité pour les étudiants désireux de s'inscrire en FI, mais aussi pour ceux en reprise d'études ainsi que pour les professionnels. Cette action va se mettre en place à partir de 2020 et devra être déployée en 3 ans.
1.2.2 Adapter la présentation de l'offre de formation par secteurs d'activité pour les publics en FC	2017	Non engagé	
1.2.3 Adapter la présentation de l'offre de formation pour le public international : traduction en anglais	2017	Engagé	Le développement des relations internationales et l'implication de l'UPEC dans le programme Alliance avec 6 universités partenaires au niveau européen rend maintenant incontournable l'affichage de l'ensemble des formations en langue étrangère, anglais en premier lieu, mais également espagnol. Cette action devra se mettre en place avant la fin 2019.
1.2.4 Clarifier les modalités de partenariat avec les partenaires engagés dans l'offre de formation	2017	Engagé	Le développement de l'offre de formation professionnalisante encourage à associer de multiples partenaires du monde socio-économique qui peuvent participer aux formations ou accompagner celles-ci. Garantir la maîtrise pédagogique de la formation tout en partageant les modalités d'action avec ces partenaires est déterminant. Il s'agit d'inscrire dans ces partenariats les conditions d'un développement harmonieux tout en respectant les rôles des acteurs respectifs.

Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.3.1 Développer la modularisation de formations proposées en FC qualifiante	2017	Engagé	Parallèlement à la modularisation de l'offre de formation initiale dans le cadre de la nouvelle offre de formation mise en place à partir de la rentrée 2020, la modularisation de l'offre de formation FC permettra de mieux identifier les compétences affichées dans les diplômes de formation continue. Cette modularisation aura pour objectif de mieux cibler les compétences par chaque formation proposée.
1.3.2 Etudier la possibilité de parcours certifiant ou diplômant à partir des modules de FC, ouvrant à la délivrance d'ECTS	2017	Engagé	Objectif de constructions de formations associant des modules en présents et des validations d'acquis personnels et professionnels. Encourager à développer des parcours transverses dans le cadre de la nouvelle offre d'accréditation permettant d'acquérir des ECTS pour obtenir in fine un diplôme national ou universitaire. Ce chantier reste à déployer.

<p>1.3.3 Identifier des points d'ancrage spécifiques pour la FC, à l'interface de différents secteurs, en mobilisant les compétences de l'UPEC en matière de recherche pour construire des formations pertinentes, dédiées à des professionnels ou à un plus large public</p>	<p>2017</p>	<p>Engagé</p>	<p>Un projet innovant AIRDUCATION (financé par le programme européen FEDER consistant en la création de modules de formation à distance) piloté par le service de formation continue et accompagné par le service d'appui à la pédagogie et aux usages numériques de l'UPEC a permis de fédérer des composantes de l'UPEC relevant de différents secteurs et a fait la démonstration de l'appui de la recherche en chimie, médecine et sciences sociales de l'éducation. Ce projet a créé et mis en œuvre des formations numériques pour un public allant du collège (3e) aux professionnels de santé, ainsi que pour les agents des collectivités territoriales intervenant dans le champ de la santé et de l'environnement. Le projet est développé en lien avec de très nombreux partenaires du monde socio-économique. Le savoir-faire de l'action conjointe des services FC et SAPUN permet d'encourager et d'initier pour les composantes de nombreux projets.</p>
<p>1.3.4 Encourager la mise en ligne de ressources et de modules de formation séquencés par des points d'étapes en mode présentiel</p>	<p>2017</p>	<p>Engagé</p>	<p>Constructions de formations en mode e-learning comme la LP ASSR de l'IUT SF et déclinée totalement en mode distanciel et FA. Digitalisation partielle d'une formation de Licence Pro banque, assurances, finances pour une entreprise (BRED BANQUE POPULAIRE) et à sa demande, dans le cadre de la formation de ses collaborateurs.</p>
<p>1.3.5 Prévenir de l'échec en VAE par un dialogue régulier et choisi par le candidat et le tuteur et en proposant systématiquement des modules complémentaires</p>	<p>2017</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Mise en place d'un groupe de travail sur l'accompagnement en VAE. A ce jour, un travail de refonte des ateliers d'accompagnement a été engagé par le pôle VAE en collaboration avec des enseignants engagés dans les dispositifs de VAE. Différents thèmes sont traités : poser une problématique, structurer un travail universitaire, rédiger un mémoire, etc.</p>
<p>1.3.6 Mettre en place une démarche qualité pour accéder aux certifications</p>	<p>2017</p>	<p>Engagé</p>	<p>L'UPEC, à travers son service de formation continue, porte un dossier d'obtention de la certification qualité FCU qui répond à la concrétisation de mise en place d'une démarche qualité tant du service de formation continue que des composantes qui déploient les formations continues. Un premier audit blanc a été organisé avec une université partenaire (Paris 13) et a montré des résultats très encourageants pour l'audit de pré-certification (prévu le 08 avril 2019) et l'audit final programmé à l'été 2019.</p>
<p>1.3.7 Constituer une collection de témoignages (vidéo) d'anciens candidats en VAE, revenant sur leur parcours</p>	<p>2017</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Construction d'une vidéothèque de témoignages d'anciens candidats en VAE constitutive d'un mode d'accompagnement revisité pour montrer, aux nouveaux candidats à la VAE, la preuve par l'action.</p>

Indicateurs de suivi :

➤ Offre de formation en formation continue

Type de formation	2016-2017		2017-2018	
	Nombre	Effectifs inscrits	Nombre	Effectifs inscrits
Formations qualifiantes*	36	8 338	29	7 149
Formations diplômantes dédiées aux publics FC	29	556	27	883

Source : SCEPPE

Précisions méthodologiques : Une **formation qualifiante** est une formation permettant l'acquisition de compétences professionnelles et d'être rapidement opérationnel. Elle ne débouche pas sur un diplôme ou un titre mais permet d'obtenir une attestation de stage en fin de formation ou un «certificat d'aptitude» lié au milieu professionnel.

Une formation diplômante est une formation sanctionnée par un diplôme d'Etat.

➤ Nombre de VAE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dossiers déposés	225	244	311	380	259	266
Dossiers retenus	133	138	154	82	159	119
Nombre de passages en jury	78	55	63	73	71	82
Nombre de validation totale	50	36	45	55	47	60

Source : SCEPPE

Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.4.1 Renforcer les liens entre formation et recherche dès la Licence	2017	Engagé	Le renforcement du lien recherche au niveau des formations licence est annoncé dans la lettre de cadrage de la nouvelle offre de formation. Ce lien se crée 1) par le travail sur des résultats de la recherche dès le niveau licence dans le cadre de travaux dirigés, 2) par le travail sur des mini-projets recherche encadrés, 3) par la diffusion auprès des étudiants de la recherche qui se fait à l'UPEC par les EC, à l'occasion de leurs cours mais aussi 4) lors de séminaires de vulgarisation destinés à tous, ou 5) par l'affichage régulier et renouvelé sur les écrans de l'UPEC de l'actualité de la recherche. Les modes 1 et 3 sont déjà en place mais peuvent être renforcés. Le mode 2 reste encore à titre expérimental et doit être développé dans le cadre de la nouvelle offre de formation avec le développement de nouvelles pédagogies. Les modes 4 et 5 doivent être mis en place en 2020.
1.4.2 Renforcer les liens entre la recherche à l'université et les acteurs socio-économiques, notamment en formation continue	2017	Engagé	Développer une formation continue ultra-courte à partir d'une offre de formation modularisées permettant de sélectionner des compétences pointues correspondant aux savoir-faire de la recherche. La présentation de la nouvelle offre de formation facilitera cette action qui pourrait se mettre en place progressivement à partir de 2020.

Indicateurs de suivi :

- **Nombre de formations continues ouvertes en réponse à une demande des acteurs socio-économiques et en lien avec la recherche**

Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
1.5.1 Impliquer les enseignants et les étudiants dans l'élaboration de situations d'apprentissage et de scénarios pédagogiques impliquant des outils ou ressources numériques au service de leur formation	2017	Engagé	Le dispositif annuel de soutien aux initiatives pédagogiques permet d'encourager les projets d'expérimentation pédagogique. Ceux-ci peuvent inclure des outils et ressources numériques destinés aux formations. Ils peuvent par ailleurs être évalués en termes de réussite étudiante dans le cadre du NCU PULSE avant d'être déployés à plus grande échelle. Cette action peut débuter en 2019.
1.5.2 Soutenir la formation des enseignants aux ressources pédagogiques et usages numériques	2017	Engagé	Une formation aux ressources et aux usages numériques est intégrée dans le plan de formation des nouveaux entrants à l'UPEC et proposée par l'UNPIDF. Ces formations sont également accessibles à tout EC de l'UPEC. Cette action peut se mettre en place dès 2019.
1.5.3 Soutien à la conception, la production, l'expérimentation et l'exploitation de ressources numériques	2017	Engagé	La thématique "pédagogie" du plan de formation des nouveaux entrants à l'UPEC propose un programme de formation incluant d'enseigner le numérique, de motiver et rendre les étudiants actifs, de l'apprentissage par problème, d'évaluer les acquis de l'apprentissage, le MOOC "enseigner dans le supérieur". Organisé par le SAPUN et le SCEPPE, il est également accessible aux EC. Cette action peut démarrer dès 2019.
1.5.4 Impliquer les étudiants dans la conception et la production de ressources numériques d'une qualité scientifique les rendant partageables	2017	Engagé	Le dispositif annuel de soutien aux initiatives pédagogiques permet d'encourager les projets d'expérimentation pédagogique. Ceux-ci peuvent inclure des outils et ressources numériques destinés aux formations. Ils peuvent par ailleurs être évalués en termes de réussite étudiante dans le cadre du NCU PULSE avant d'être déployés à plus grande échelle.

Indicateurs de suivi :

➤ Equipement des locaux en matériels numériques

Catégorie de locaux		2017
Amphithéâtres	Nombre d'amphithéâtres équipés d'un matériel numérique (vidéoprojecteur, ordinateurs)	22
	Nombre total d'amphithéâtres	45
	Taux d'équipement	49 %
Salles banalisées	Nombre de salles banalisées équipés par un matériel numérique (vidéoprojecteur, ordinateurs)	211
	Nombre total de salles banalisées	426
	Taux d'équipement	50 %

Source : Direction du patrimoine

Précisions méthodologiques :

Amphithéâtres : espaces organisés en gradins permettant d'accueillir de grands groupes (supérieur à 100 personnes) disposant de sièges fixes et tables filantes destinés à des cours magistraux, des conférences, des colloques.

Salles banalisées : locaux permettant l'accueil de groupes de taille différente (de 10 à 99 personnes) disposant de tables de travail et pouvant être organisé de manière différente destiné essentiellement à des travaux dirigés, cours magistraux et plus marginalement à du soutien pédagogique.

Non disponible pour 2018

➤ Nombre de projets pédagogiques transformants (2017)

Axe thématique du projet	Nombre de projets	Financement
Axe 1 : Réussite en L1, orientation et réorientation	9	390 204 €
Axe2 : Diversification de parcours et développement de la FTLV dans des dispositifs d'apprentissage à distance	11	594 128 €
Axe 3 : Nouvelles approches et dispositifs pédagogiques (compétences, évaluation, motivation, valorisation...)	19	414 851 €
Axe 4 : Internationalisation des formations	7	356 642 €
Total	46	1 755 825 €

Source : SAPUN - DEVE

Précisions méthodologiques :

Le périmètre comprend tous les projets pédagogiques, financés par l'UPEC ou un bailleur externe (IDEA, Ministère)

➤ Nombre d'enseignants formés aux nouveaux usages pédagogiques (indicateur non disponible)

➤ **Moyens affectés au développement des ressources pédagogiques numériques**

Catégorie	2015-2016*
RNA pédagogique	46 HETD
Projets IDEA	355 HETD
Total	411 HETD

Source : GEISHA

*données non disponibles pour 2016-2017 et 2017-2018

Précisions méthodologiques : Les moyens pris en compte sont les charges d'enseignement identifiées dans l'outil de suivi des services d'enseignement, contribuant au développement des ressources pédagogiques numériques, à savoir :

- Le RNA pédagogique sur le code API.1 « Elaboration et mise en ligne de module d'enseignement ou de formation »
- Le RNA pédagogique sur le code API.2 « Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance »
- Les services réalisés dans le cadre des projets IDEA portant sur la pédagogie numérique

Objectif 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
2.1.1 Appel d'offres « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales »	2017	Engagé	Le budget pour les appels d'offres « Relecture/Traduction » était de 3 000 € en 2018 et de 5 000 € en 2019.
2.1.2 Appel d'offres «manifestations Scientifiques » - volet publications	2017	Engagé	L'appel d'offre n'est pas conçu principalement pour financer une publication mais une manifestation scientifique. Il permet toutefois de financer une publication s'agissant d'une manifestation scientifique ayant déjà eu lieu.
2.1.3 Appel d'offres pré-projets 1er cap	2017	Non Engagé	Cet appel d'offre n'a quasiment pas suscité de candidatures depuis 3 ans (deux candidature en trois ans).
2.1.4 Mobiliser le « RNA recherche » en soutien aux démarches de montage de projets	2017	Engagé	Un nouvel appel d'offre mobilisant du RNA recherche a été lancé en décembre 2018.
2.1.5 Soutien à l'acquisition d'équipements scientifiques	2017	Engagé	Pour l'année 2019, le montant alloué à l'acquisition d'équipements scientifiques est de 1,8 M€.
2.1.6 Appel d'offres « post-doctorant UPEC-PRESTIGE »	2017	A modifier	Pour l'année en cours le dispositif s'appelle UPEC-PRESTIGE. Suite au non-renouvellement du financement de « Campus France », l'appel d'offre sera renommé « UPEC » pour l'année 2019-2020.
2.1.7 Revoir les règles de signature des publications et des communications d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur relevant d'une école doctorale d'UPE	2017	Non Engagé	A ce jour, la règle de signature UPE n'a pas été remise en question.

Indicateurs de suivi :

- **Nombre de candidatures à un appel d'offre (indicateur non disponible)**
- **Taux de réussite aux appels d'offres (indicateur non disponible)**

Objectif 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international

Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.1.1 Appel d'offres « manifestations scientifiques »	2017	Engagé	L'appel d'offre n'est pas conçu principalement pour financer une publication mais une manifestation scientifique. Il permet toutefois de financer une publication s'agissant d'une manifestation scientifique ayant déjà eu lieu.
3.1.2 Appel d'offres « post-doctorant UPEC-PRESTIGE »	2017	Engagé	Pour l'année en cours le dispositif s'appelle UPEC-PRESTIGE. Suite au non-renouvellement du financement de « Campus France », l'appel d'offre sera renommé « UPEC » pour l'année 2019-2020.
3.1.4 Appel d'offres « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales »	2017	Engagé	Le budget pour les appels d'offres « Relecture/Traduction » était de 3 000 € en 2018 et de 5 000 € en 2019.
3.1.3 Optimisation de la veille sur les appels d'offres internationaux	2018	Engagé	Un rapprochement entre la DRV et la DRI est engagé sur cet enjeu.

Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.2.1 Accroître la communication sur l'offre de formation : site web, brochure	2017	Engagé	Un chantier sur la nouvelle brochure institutionnelle de l'UPEC ainsi que pour les formations anglophones a été finalisé. La refonte du site internet de l'UPEC, avec une nouvelle rubrique « International » parmi les principaux onglets contribuera à accroître cette visibilité, notamment avec une présentation en anglais et en espagnol.
3.2.2 Traduire l'offre de formation en anglais (voir trilingue avec l'espagnol)	2017	Non engagé	Les formations anglophones sont traduites en anglais, il s'agit encore de traduire l'intégralité du site en anglais et en espagnol.
3.2.3 Renforcer la valorisation des laboratoires et des écoles doctorales auprès des candidats (de niveau Master notamment)	2017	Engagé	Travail en cours avec la DRV. L'objectif est la conception de supports de présentation permettant de valoriser les laboratoires en anglais et de créer sur le site web de l'UPEC une sous-rubrique « internationalisation de la recherche ».
3.2.4 Organisation d'une semaine internationale du 4 au 8 juin 2018 à destination des personnels des universités partenaires (objectif : renforcer les liens et les projets)	2018	Réalisé	
3.2.5 Mission en Afrique du Nord en vue de contractualiser avec des établissements universitaires pour une pré-sélection par eux d'étudiants d'un bon niveau	2018	Engagé	Une mission en Tunisie en lien avec la FST a été réalisée. Il s'agit désormais d'étendre le projet au reste de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Sub-saharienne. Les représentants de l'UPEC se sont rendus dans un salon de l'enseignement supérieur au Gabon en février 2019. Une mission au Ghana et au Togo est prévue en octobre 2019.
3.2.6 Nouveaux projets européens MIC pour un recrutement de qualité	2018	Engagé	15 projets ont été déposés dans le cadre du MIC en janvier 2019.

Indicateurs de suivi :

➤ Taux de réussite des étudiants étrangers

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
DUT	77,9 %	73,0 %	82,8 %	91,3 %
Licence	52,1 %	55,2 %	57,1 %	55,5 %
LP	80,9 %	70,0 %	80,3 %	76,6 %
Master	62,1 %	65,5 %	63,3 %	66,5 %

Source : DEVE - SPOF

Précisions méthodologiques : Le périmètre prend en compte les étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français. Le taux de réussite est constaté pour l'année terminale de chaque cursus (DUT 2- Licence 3 – Master 2), en faisant le rapport entre le nombre de diplômés et le nombre d'inscrits.

➤ Nombre d'opérations de communication à l'international

	2016-2017	2017-2018
Nombre d'opérations de communication	11	7
Nombre de jours cumulés de déplacement	83	43

Source : DRIL

Précisions méthodologiques : Le périmètre prend en compte les opérations de communication à l'étranger financées par la direction des relations internationales (DRIL). On retrouve comme opérations les visites réalisées au sein des universités partenaires et les participations aux salons et colloques internationaux.

Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.3.1 Faire vivre les accords par le biais de mission « Staff Teaching Assignments » (STA) ou « Organization Mobility » (OM)	2017	Engagé	Niveau atteint satisfaisant en 2018 qu'il s'agit de poursuivre pour les années suivantes.
3.3.2 Renforcer les opérations de promotion des étudiants partis à l'étranger (témoignages, etc.)	2017	Engagé	Plusieurs journées sur la promotion des étudiants partis à l'étranger ont été réalisées ; il s'agit de poursuivre cette dynamique.
3.3.3 Renforcer l'utilisation de la plateforme « Etudes en France », afin de donner une réponse plus rapide aux étudiants étrangers postulants à l'UPEC	2017	Engagé	La Direction des Relations Internationales s'est vue soutenue par la création d'une cellule d'appui au recrutement pour les étudiants étrangers postulants à l'Upec.
3.3.4 Organisation d'événements thématiques dans le cadre d'opérations dites d'internationalisation à domicile : journée pays, ateliers thématiques sur une zone géographique ou un type de mobilité, témoignages d'anciens étudiants en mobilité, etc.	2018	Engagé	De tels événements ont été réalisés tels Erasmus Day mais il est nécessaire de soutenir cette dynamique pour en voir les effets sur la durée.
3.3.5 Renforcer la connaissance des partenaires afin de mieux communiquer auprès de nos étudiants	2018	Engagé	Il est nécessaire de soutenir cette dynamique pour en voir les effets sur la durée.

Orientation 3.4 : Augmenter le nombre de projets européens de type Erasmus+

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
3.4.1 Accroître la communication interne	2018	Réalisé	La communication interne a été améliorée, mais il s'agit de rester vigilant pour maintenir son efficacité.
3.4.2 Renforcer l'aide au montage de projets	2018	Engagé	Cette action est à poursuivre pour en tirer tous les bénéfices.

Indicateurs de suivi :

➤ **Nombre d'aide à la mobilité étudiante**

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'aides attribuées	1 029	975	991

Source : DRI

Précisions méthodologiques : Le périmètre comprend uniquement les aides versées par la Direction des relations internationales.

➤ **Nombre d'aide à la mobilité des personnels**

Nombre de missions	2016-2017	2017-2018
STA	48	51
STT	6	6
OM	20	20
Total	74	77

Source : DRI

Précisions méthodologiques :

Les **Erasmus + Staff Teaching Assignments (STA)** sont des mobilités à des fins d'enseignement, réalisées par les enseignants de l'établissement dans l'un des pays éligibles au programme Erasmus+.

Les **Erasmus + Staff Training Mobility (STT)** sont des mobilités à des fins de formation qui s'adressent à tout le personnel salarié de l'université (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc).

Les **Erasmus + Organization Mobility (OM)** sont des mobilités qui s'adressent principalement aux enseignants qui visitent une université européenne dans le but d'y développer ou d'y renforcer des partenariats.

Objectif 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Orientation 4.1 : Renforcer et favoriser l'engagement des étudiants et personnels

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.1.1 Redéfinir les procédures de labellisation des associations étudiantes et associations de personnels	2017	Engagé	Les procédures de labellisation seront redéfinies durant l'année 2019, notamment suite à la mise en place de la CVEC.
4.1.2 Redéfinir le cadrage des projets FSDIE pour mieux prendre en compte la diversité des initiatives étudiantes	2017	Engagé	
4.1.3 Soutenir le fonctionnement du parlement étudiant	2017	Non Engagé	Le Parlement ne s'est pas réuni depuis 2016. Un VP étudiant a été élu pour se saisir de cette question, soutenu par deux assesseurs étudiants nommés.
4.1.4 Mettre en place une journée « bilan des projets FSDIE »	2017	A engager	Une telle journée est envisageable durant l'année 2019, au regard de l'ampleur du financement de ces projets.

Indicateur de suivi :

- **Nombre de réunions du parlement étudiant en 2018 : 0**

Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la sante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.2.1 Etendre les actions du SSU sur tous les sites de l'UPEC	2017	Engagé	Les actions du SSU se déroulent en 2018 sur 15 sites, soit un de plus que l'année précédente.
4.2.2 Accroître le nombre de campagnes de prévention	2017	Engagé	Si le nombre de campagnes de prévention diminue sensiblement entre 2017 et 2018, le nombre de sites concernés augmente. Il s'agit de poursuivre cette dynamique.
4.2.3 Développer la promotion d'une bonne alimentation pour favoriser la réussite des études	2018	Engagé	Les campagnes de prévention comportent de manière systématique un stand dédié à la promotion d'une bonne alimentation : un petit déjeuner copieux et équilibré est offert aux étudiants afin de les sensibiliser à la hiérarchie des repas. De plus, un médecin du SSU organise des consultations nutrition ouvertes aux étudiants mais également aux personnels de l'établissement.
4.2.4 Accroître les consultations en santé féminine	2018	A modifier	Le départ du seul médecin gynécologue du SSU ne permet plus la tenue de consultations gynécologiques.

Indicateur de suivi :

➤ Nombre de campagnes de prévention et taux de couverture des sites

	2015	2016	2017	2018
Nombre total de campagnes de prévention	19	17	18	12
Nombre de sites ayant bénéficiés d'une campagne	7	10	10	12
Nombre total de sites	14	14	14	15
Taux de couverture des sites	50 %	71 %	71 %	80 %

Source : SSU

Précisions méthodologiques Les sites pris en compte sont : Bonneuil ; Boule ; Campus Centre ; Duvauchelle ; Henri Mondor ; Fontainebleau ; Livry-Gargan ; Mail des Mèches ; Pyramide ; Saint Simon ; Saint-Denis ; Sénart ; Torcy ; Vitry

Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.3.1 Adapter un amphithéâtre du campus centre pour permettre la réalisation d'évènements culturels et artistiques (théâtre, concert)	2017	Non engagé	L'instruction du projet est prévue en 2019.
4.3.2 Mettre en place sur tous les sites du mobilier urbain et des équipements sportifs extérieurs	2017	Non engagé	L'instruction du projet est prévue dans le cadre de la préparation du schéma directeur immobilier.

Orientation 4.4 : Développer des actions culturelles et sportives fédératives inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.4.1 Mise en place d'un agenda culturel sur site web de l'UPEC	2017	Engagé	L'université propose une plaquette trimestrielle qui recense les différents ateliers artistiques et culturels proposés aux étudiants et au personnel. Le site de l'Upec est régulièrement mis à jour et présente les prochains évènements culturels
4.4.2 Mise en place d'un réseau de correspondants culture, sport, développement durable, etc.	2017	Non engagé	-
4.4.3 Développer des actions sur tous les sites	2017	Engagé	Déplacement de la Petite Galerie du Louvre sur plusieurs sites de l'Upec. Il faut travailler au recensement et à la fédération des actions culturelles locales.
4.4.4 Développement d'activités sportives (tournois, randonnées, etc.)	2017	Engagé	L'Upec va mettre en place une journée Handisport afin de sensibiliser sur la question du handicap à travers le prisme des activités sportives. De plus, des projets sportifs sont portés par les étudiants dans le cadre du FSIE. L'Upec est représentée au Challenge Université-Grandes Ecoles depuis trois ans. Enfin, le CA de décembre 2018 a débloqué un financement exceptionnel pour le SUAPS. Enfin, l'Upec a installé des vélos pour recharger les appareils connectés.

4.4.5 Dissémination de la recherche : conférences grand public avec captation, captation des colloques et diffusion, expositions culturelles et scientifiques itinérantes sur les différents sites, les écoles, collèges, lycées, etc.	2017	Engagé	Le SCD porte plusieurs expositions culturelles, notamment des expositions photographiques. Le service accueille par ailleurs des expositions en lien avec la recherche produite à l'Upec et ailleurs, voire des actions développées avec le soutien du FSIE. L'ambition de l'établissement est de développer de telles actions sur l'ensemble de l'université.
4.4.6 Insertion de l'université dans la ville	2017	Engagé	La question de l'insertion de l'université dans la ville sera abordée lors du comité de Pilotage CPER en juin 2019.

Orientation 4.5 : Développer le campus vert

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.5.1 Développer la mobilité douce (vélo, marche à pied, covoiturage, etc.) selon les actions définies dans le plan de déplacement campus (2015)	2017	Engagé	Des arcs à vélos ont été installés sur trois campus. Un financement par la CVEC a eu lieu pour l'achat de vélos à destination des étudiants et personnels, en particulier pour lier Duvauchelle et Campus centre. Enfin, l'Upec propose un service de covoiturage, « MUPEC » depuis 2017.
4.5.2 Affecter une enveloppe budgétaire pour les actions autour du développement durable	2017	Réalisé/ A modifier	L'action est réalisée. Il s'agit désormais de s'attacher aux réalisations effectives en lien avec cette enveloppe budgétaire. Il est donc proposé de modifier l'action. Un emploi sera dédié au sein de la Direction du Patrimoine pour suivre les actions développées en lien avec le développement durable.
4.5.3 Développer la végétalisation des campus	2017	Engagé	Le projet de réfection de la Dalle du Campus centre comporte un projet de végétalisation de cette dernière. Plusieurs actions ont été portées par des étudiants dans ce domaine dans le cadre du FSIE.
4.5.4 Mettre en place le tri sélectif et le recyclage des déchets	2017	Engagé	Le tri sélectif a été mis en place sur trois campus ; il faut encore le généraliser.
4.5.5 Mise en vente de produits bio et locaux dans les distributeurs – cafétéria	2017	A modifier	L'Upec ne propose pas de produits bios et locaux aux différents points d'achats. Il est proposé de modifier l'action comme suit : « L'Upec favorise la distribution de produits bio et locaux... »

Objectif 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

Orientation 5.1 : Renforcer et adapter l'offre documentaire aux nouveaux usages pédagogiques et de recherche

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
5.1.1 Réflexion à engager sur la définition de nouveaux indicateurs permettant un meilleur suivi de la stratégie documentaire de l'établissement dans le PAPET	2017	A modifier	Il est proposé de modifier l'action comme suit : « Réflexion à engager sur la définition d'indicateurs d'établissement permettant un meilleur suivi de la stratégie documentaire de l'établissement ».
5.1.2 Adapter les accès à la documentation aux besoins des chercheurs	2018	Engagé	Créé fin 2016 au sein du SCD, le service SAVAN a pour mission de créer les conditions d'accès adaptées aux besoins des chercheurs. L'année 2018 a permis de structurer les premiers services pouvant être créés pour les chercheurs (suivi thèses, Dumas, formation en interne des personnels, formation nouveaux chercheurs, etc.) et d'explorer les possibilités d'en créer de nouveaux (HAL). Par ailleurs, le travail s'est poursuivi pour permettre d'adapter la politique documentaire électronique de l'université aux transformations du paysage de la recherche (notamment OA et APC).
5.1.3 Adapter les accès à la documentation à l'évolution des modes d'acquisition des connaissances (besoins des étudiants)	2018	Engagé	La réflexion sur les évolutions nécessaires en bibliothèque pour adapter les espaces physiques (salles de travail, etc.) et les outils d'accès (catalogue, Discovery Tools) a été poursuivie. La mise en production du nouveau SI du SCD permet de franchir un nouveau pas dans la modernisation des accès. Un projet a été soumis à la Présidence sur la rénovation d'une bibliothèque (Campus Centre). En outre, le SCD travaille activement aux modalités de formation des étudiants aux compétences informationnelles (appel à projet IDEA, catalogue des formations, collaboration avec des composantes, etc.).
5.1.4 Renforcer l'offre documentaire	2018	A modifier	Il est suggéré de modifier cette action de la façon suivante : « adapter l'offre documentaire aux évolutions de l'offre éditoriale (notamment électronique) et à l'environnement de la recherche dans le contexte de l'Open-Access ».

Objectif 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la recherche

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
6.1.1 Soutenir l'acquisition d'équipements scientifiques	2017	Engagé	Pour l'année 2019, le montant alloué à l'acquisition d'équipements scientifiques est de 1,8 M€.
6.1.2 Collaboration SATT-UPEC pour la prise en charge des frais de propriété intellectuelle et les opérations de maturation	2017	Engagé	Un bilan doit être effectué des activités confiées à la SATT. La réduction récente (février 2019) des effectifs de cette dernière pose la question de sa capacité à exécuter le contrat qui la lie à l'UPEC.
6.1.3 Renforcer les liens avec la SATT	2018	Engagé	La réduction des effectifs de la SATT laisse des interrogations en suspens s'agissant de la possibilité même de renforcer les collaborations de l'UPEC avec celle-ci.
6.1.4 Mobiliser le « RNA recherche » en soutien aux démarches de valorisation	2017	Engagé	Le RNA est utilisé pour la valorisation de la recherche (soutien de 4 collègues recourant à la SATT pour valoriser leur recherche).

Indicateur de suivi :

- **Nombre de titre de propriétés intellectuelles (non disponible)**
- **Nombre de contrats d'exploitation, de contrats de prestations de services et contrats de collaboration**

Type de contrats	2015		2016		2017	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montants
Contrat de collaboration	2	92 500,00 €	4	88 142,51 €	1	14 228,50 €
Contrat de subvention	42	5 797 975,49 €	34	1 629 786,67 €	2	43 119,86 €
Contrat de prestation de recherche ou de service	3	62 513,32 €	5	321 010,00 €	7	161 928,00 €
Convention CIFRE	7	104 166,67 €	3	79 000,00 €	3	76 095,00 €
Contrat d'exploitation (transfert, cession, licence)	0	0,00 €	0	0,00 €	1	8 800,00 €
Contrat de maturation	1	20 800,00 €	0	0,00 €	34	4 861 260,07 €
Total	56	6 077 955,48 €	46	2 117 939,18 €	48	5 165 431,43 €

Source : DRV – Données non disponibles pour 2018

Précisions méthodologiques : Sont pris en compte le nombre de contrats signés dans l'année et leur montant global.

Contrat de collaboration : contrat fondé sur l'association de moyens de recherche et de moyens financiers. Le contrat implique un partage des risques de la recherche avec une obligation de moyens mais pas de résultat.

Contrat de subvention : contrat obtenu suite à un appel à projets, qui définit les droits et obligations du bénéficiaire des ressources.

Contrat de prestations de recherche ou de service : contrat portant sur l'exécution d'opérations ponctuelles (études, tests, analyses, etc.) à la demande d'une entreprise. Le projet est défini dans un cahier des charges et soumis à résultats.

Convention CIFRE de doctorat : contrat qui associe un étudiant effectuant sa thèse sur un projet de recherche élaboré conjointement entre une entreprise et un laboratoire de l'Université.

Contrat d'exploitation : contrat portant sur les transferts vers une entreprise de brevets ou savoir-faire résultant d'une activité de recherche.

Objectif 7 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.1.1 Renforcer le processus de facturation des conventions de formation professionnelle et continue	2017	Réalisé	Le retard de facturation a été rattrapé.
7.1.2 Déployer le contrôle interne budgétaire et développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF)	2017	Engagé	Afin de mener à bien cette action, il est nécessaire de désigner un personnel dédié. La Direction des Services Financiers participe activement au CICF.

Indicateur de suivi :

➤ **Interfaçages des factures issues de FORMATIC dans l'outil SIFAC**

Périodes d'observation		2016*	2017	2018
Période 1 - 31/12 N	Factures ou avoirs à interfacier - outil FORMATIC		5 903	5 411
	Factures ou avoirs interfacés - outil SIFAC		2 483	2 999
	Taux d'interfaçage		42,06 %	55,42 %
Période 2 – 30/06 N+1	Factures ou avoirs à interfacier - outil FORMATIC	5 091	5 801	
	Factures ou avoirs interfacés - outil SIFAC	4 799	5 524	
	Taux d'interfaçage	94,26 %	95,22 %	
Période 3 - 31/12 N+1	Factures ou avoirs à interfacier - outil FORMATIC	5 071		
	Factures ou avoirs interfacés - outil SIFAC	5 071		
	Taux d'interfaçage	100,00 %		

Source : SCEPPE - DEVE

* Pour l'année 2016, la date d'observation est le 14/11/2017

Précisions méthodologiques :

Le logiciel FORMATIC est une comptabilité auxiliaire qui édite des factures. Afin que celles-ci soient comptabilisées au niveau de l'établissement, elles doivent être prises en charge dans le logiciel financier SIFAC. Le taux d'interfaçage est donc le rapport entre le nombre de factures issues de FORMATIC et pris en charge dans l'outil SIFAC, sur le nombre total de factures de cette même année. Ce taux est un indice permettant d'apprécier la qualité comptable.

Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.2.1 Mise en place des comités de pilotage dans tous les domaines et activités – Recherche, Formations et Gestion – pour recueillir les besoins métiers	2017	Réalisé	La nouvelle équipe mettra en place une commission permanente du numérique afin d'éviter les comités de pilotage métiers un peu trop étanches. Il est important que les différents métiers se parlent pour que chacun évalue l'ampleur du portefeuille de projets et comprennent la priorisation donnée à ceux-ci.
7.2.2 Améliorer le fonctionnement des comités de pilotage	2018	Non engagé	Tenir ces comités de pilotage régulièrement, communiquer sur les décisions qui y sont prises et sur l'avancement des projets.

Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.3.1 Présentation des outils aux nouveaux arrivants, participation au stand Happy UPEC, construction d'un catalogue de service	2017	Réalisé / A modifier	« Happy Upec » est à remplacer par « Bienvenue à l'Upec ».
7.3.2 Formation sur Office 365 et l'environnement bureautique	2017	A relancer	La précédente DSI faisait de cet axe un enjeu majeur au détriment du déploiement d'un véritable environnement numérique de travail. La mise en place d'un ENT intégrant les applications métiers (étudiants, EC, BIATSS) avec connexion unique est une priorité du nouveau VP Numérique.
7.3.3 Renforcer la visibilité des modalités d'accompagnement proposées aux utilisateurs	2018	A relancer	Pour renforcer la visibilité des modalités d'accompagnement proposées aux utilisateurs, il faut d'abord renforcer ces modalités.

Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
7.4.1 Remplacement des bornes wifi existantes et densification de la couverture réseau	2017	Engagé	Le remplacement des bornes wifi est en cours. Lors du recueil des problèmes exprimés ci-dessus, la mauvaise qualité de la couverture Wi-Fi a été régulièrement évoquée.
7.4.2 Mise en place d'une salle collaborative au SCD	2017	A supprimer	
7.4.3 Renforcer l'équipement audiovisuel des amphis et salles pédagogiques	2017	Engagé	A repenser dans un contexte d'évolution des usages, BYOD (Bring your Own Device / Apportez votre propre appareil), salles collaboratives, Learning center, tiers-lieux en général, etc.

Indicateur de suivi :

➤ Taux de remplacement des bornes wifi

	2017*
Nombre total de bornes wifi	484
Nombre de bornes wifi remplacées	393
Taux de remplacement	81 %

Source : DSI * Données non disponibles pour 2018

Rapport annuel de performance 2018
(Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012)

Université Paris-Est Créteil
Service d'Aide au Pilotage et d'Appui à la Stratégie